
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 28 juin 2022, à 20 h 40

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry-Conne, Léonore Baehler, M. Simon Brandt et M^{me} Albane Schlechten.*

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M^{mes} Frédérique Perler et Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous vous rappelons que la Fête des écoles aura lieu demain. Tous les conseillers municipaux et conseillères municipales ont reçu une invitation. J'espère que vous serez tous présents pour encourager les enfants, qui ont super bien réussi leur année!

4. Questions orales.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je voulais répondre aux questions orales auxquelles je n'ai pas encore répondu. Je commence par celle de M. Amar Madani concernant une buvette au pont des Délices. Après vérification, je peux vous dire, Monsieur le conseiller municipal, que mon département ne finance pas ce projet. Je n'ai donc pas d'autre élément à apporter.

M^{me} Christel Saura a posé une question sur les pavillons scolaires à laquelle ma collègue Frédérique Perler a répondu, mais je voulais donner quelques compléments concernant le plan qui a été élaboré pour assurer la prochaine rentrée. Cela concerne l'école des Allières. Il y aura 27 élèves supplémentaires, ce qui nécessite l'ouverture d'une classe supplémentaire. On a mis en place une mutualisation de deux classes entre le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et des enseignants de soutien. En ce qui concerne l'école de

Trembley, il y aura 40 élèves supplémentaires, ce qui représente l'ouverture de deux classes. Là, on transformera la bibliothèque en classes, tout en garantissant l'accès aux livres pour tous les enfants. Je mentionne encore l'école de Chandieu, où il y aura 30 élèves supplémentaires, ce qui correspond aussi à l'ouverture de deux classes. Là, on mutualisera à nouveau la bibliothèque avec les cours de soutien. Voilà ce qui est prévu pour cette rentrée.

Il est vrai que le défi reste d'actualité: il faut répondre aux besoins en infrastructures tant au niveau des écoles primaires, puisqu'on a une augmentation très importante sur le plan démographique, qu'au niveau du parascolaire, où on enregistre chaque année entre 6% et 8% d'augmentation. C'est dû à l'augmentation démographique, à laquelle il faut ajouter l'évolution des sociétés et des mentalités, avec toujours plus de familles qui veulent accéder à cette prestation.

Je passe ensuite à la question de M^{me} Fabienne Beaud sur le règlement du Fonds Zell. Normalement, Mesdames et Messieurs, vous avez reçu ces éléments. Vous pouvez les retrouver aussi sur internet. On a voulu vraiment mettre en conformité le règlement du Fonds Zell avec les dernières volontés de M^{me} Emma Louise Zell. On ajoute donc «en situation de précarité sociale ou économique, et plus particulièrement à la catégorie des personnes ayant atteint l'âge de la retraite». Si on reprend le legs de M^{me} Zell, c'est ce qui y était écrit noir sur blanc, c'est-à-dire qu'on voit cette notion de précarité sociale. Bien sûr, c'est la précarité financière, mais ça peut aussi être la lutte contre l'isolement. Il faut donc prendre ça au sens large sur les questions sociales, en particulier en faveur des personnes âgées.

M. de Boccard m'avait posé lors de la dernière session plénière une question sur les cartes de crédit qui ne seraient pas acceptées aux Bains des Pâquis – en tout cas, à l'époque, elles ne l'étaient pas, selon lui. Ce que je peux vous affirmer, Mesdames et Messieurs, c'est qu'on a bien demandé à la buvette d'accepter les cartes de crédit. La position de mon département – enfin, ma position – est donc très claire. Normalement, les tenanciers de cette buvette ont mis ça en place.

Par ailleurs, j'ai soulevé d'autres points. En effet, ils voulaient que les cartes ne soient acceptées qu'à partir de 100 francs, et ils imputaient une taxe de 2% à leurs utilisatrices et utilisateurs. Là-dessus, il faut que vous sachiez que... (*Réactions dans la salle.*) Je peux terminer? Nous sommes complètement opposés à ces pratiques. Par conséquent, nous leur avons signifié qu'ils devaient se mettre en conformité avec les autres commerces – à savoir un prix minimum de 10 francs pour accepter la carte de crédit, s'ils veulent, mais pas 100 francs! Quant à ces 2% de taxe, ils ne peuvent pas les imputer aux clients qui utilisent une carte de crédit.

Voilà ce que nous avons demandé à la buvette des Bains des Pâquis. Il y a deux raisons principales à cela: premièrement, c'est pour avoir une traçabilité et une transparence comptables, comme le demandait la Cour des comptes;

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

deuxièmement, il s'agit de répondre au mieux aux attentes des clientes et des clients qui se rendent à la buvette.

Voilà, j'ai répondu aux questions. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Nous passons maintenant au traitement des points dont l'urgence a été acceptée hier par motion d'ordonnancement.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 400 000 francs destiné au concours et à l'étude pour la construction d'un groupe scolaire avec rénovation et réaffectation de deux villas existantes dans le secteur Mervelet – Forêt, sur les parcelles N^{os} 1723 et 1726, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-1484 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) lors de la séance plénière du 16 novembre 2021. Elle a été étudiée par la commission lors des séances du 2 février, sous la présidence de M. de Kalbermatten, et des 2 mars et 4 mai 2022, sous la présidence de M. Daniel-Dany Pastore. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen et M. Nohlan Rosset, que le rapporteur remercie.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ *Mémorial* 179^e année: Proposition, N° 19, p. 3035. *Mémorial* 180^e année: Motion d'ordonnancement, N° 6, p. 692.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 400 000 francs destiné au concours et à l'étude pour la construction d'un groupe scolaire avec rénovation et réaffectation des deux villas existantes dans le secteur Mervelet – Forêt, sur les parcelles N^{os} 1723 et 1726, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Art. 5. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Séance du 2 février 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), ainsi que de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Perler introduit cette nouvelle proposition où il s'agit de conclure les projets d'étude du secteur Forêt-Mervelet. Lorsque les études ont démarré, M^{me} Kitsos et elle-même étaient en fonction, et elles ont vu le potentiel du terrain, où il y a actuellement un verger et des arbres, ainsi que deux maisons. Elle explique que le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a accepté de diminuer le nombre de classes de dix-huit à vingt classes au lieu de vingt-deux, afin de pouvoir préserver le parc arboré (sans le verger qui n'a plus que des arbres fruitiers beaucoup trop vieux pour être sauvés), ainsi que les deux maisons qui se trouvent déjà sur le site et qui seront attribuées à des affectations parascolaires. Cette demande a été surprenante, mais les services ont compris où se situait ce besoin de conservation du patrimoine bâti et arboré, et a poursuivi les études

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

faisabilité, et leur retour a été que cela était possible. M^{me} Kitsos et elle-même sont particulièrement fières de ce projet. Elle indique que ce qui leur est demandé aujourd'hui est un crédit d'étude qui va imaginer aussi comment cette école pourrait s'implanter sur ce site. Elle cède la parole à M. Meylan

M. Meylan explique qu'il s'agit d'un terrain acquis par la Ville, afin d'avoir une réserve foncière pour construire une école. Des immeubles de logement vont être construits autour.

M^{me} Widmer souligne qu'ils interviennent ici dans un contexte différent, et sur un périmètre qui s'est densifié de manière extrêmement importante ces dernières années. Depuis 2015, 250 nouveaux logements ont été construits dans le secteur. Ils ont apporté 170 nouveaux élèves. Avec l'augmentation naturelle, ce sont en tout 300 enfants supplémentaires qui ont été scolarisés dans les écoles avoisinantes (Budé, Trembley, Chandieu, Grottes et Crêts). Maintenant, celles-ci sont à saturation, alors que le potentiel à bâtir est encore très important. Elle explique que 1500 logements seront encore construits d'ici 2030. Ils attendent donc 350 enfants supplémentaires, raison pour laquelle une demande de crédit pour l'installation de pavillons provisoires a été déposée et votée par le Conseil municipal. Ils seront installés dans le périmètre de l'école de Trembley, en attendant la construction de l'école de Mervelet. L'école de Trembley sera fonctionnelle, mais à terme ce n'est pas une solution qui peut durer.

M. Meylan rappelle qu'ils sont dans un rythme très élevé de rénovation d'écoles existantes. Ils essaient d'alterner entre la construction d'une école neuve et la rénovation d'une autre. Ce rythme correspond à des besoins effectifs. Il ajoute que, depuis qu'ils les ont achetées, les deux villas ont acquis un statut en matière de valeur patrimoniale qui a évolué. Elles ont été modifiées à l'intérieur, mais sont en assez bon état pour être rénovées, ce qui justifie leur coût. Il rappelle que la rénovation de villas de cet âge nécessite un soin particulier. Ils souhaitent lancer un concours anonyme à un tour (SIA 142), ce qui permettrait à tous les architectes de participer et de faire un choix parmi les projets les plus pertinents. Il ajoute qu'il s'agira ici d'une école plutôt en hauteur, mais ils restent dans l'attente d'une proposition architecturale qui pourrait les surprendre. Au niveau transition écologique, ils vont être attentifs aux choix de matériaux et réfléchir à la récupération de l'eau. Des ingénieurs en environnement vont être partie prenante dès le départ du projet. La cohésion sociale a pour idée d'ouvrir de nombreuses salles de l'école aux habitants du quartier. Il résume qu'ils vont chercher un bâtiment à très haute performance énergétique, et rénover les villas. Ce sera un site végétalisé et des panneaux photovoltaïques seront installés. Ils estiment le coût de ce projet à environ 50 000 000 de francs, ce qui est beaucoup mais s'inscrit principalement dans le fait que ce n'est pas un site standard et que ces villas nécessitent un certain montant pour être rénovées. Il précise qu'ils ont tout de même gardé une marge et que les études situeront mieux le prix.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Le président demande combien de classes il y aura dans cette école.

M. Meylan répond entre dix-huit et vingt.

M^{me} Widmer précise qu'avec les 18 classes on peut accueillir entre 360 et 400 enfants.

Le président propose aux membres de la CTC de poser des questions.

Un commissaire demande s'il est prévu de faire une cheminée thermique.

M. Meylan informe qu'il prend note de l'idée et qu'il reviendra vers la CTC avec la réponse, négative ou positive.

Un commissaire souhaite savoir s'ils vont mettre dans le libellé du concours un jardin potager.

M^{me} Widmer répond que ça sera possible. Cependant, il y a une explosion des demandes des jardins potagers, qui restent parfois à l'abandon par la suite.

Un commissaire remarque qu'une villa avec piscine jouxte le projet. Il demande quels sont les risques d'opposition et le retard que le projet pourrait engendrer.

M. Meylan relève dit que c'est inquantifiable. Le risque d'opposition n'est pas forcément rationnel. Il ne peut pas être anticipé, mais ils essaient d'être optimistes. Il ajoute qu'il s'agit d'un espace public; faire opposition sur le seul fait que c'est une école va être compliqué.

M^{me} Perler soulève que les propriétaires de la maison pourraient être par exemple amenés à négocier avec la Ville pour que le préau de l'école ne donne pas sur leur jardin, afin d'avoir un peu plus d'intimité. Elle rappelle qu'il y a plusieurs endroits où des écoles sont à proximité de maisons.

Le président relève que 4,4 millions sont perdus dans l'étude.

M. Meylan répond que ce n'est pas le cas sur le fond.

Un commissaire rebondit sur la question de son collègue. Il demande pourquoi ils n'ont pas déjà pris contact avec les propriétaires de la ville à côté de l'école. Ils s'apprentent à engager un crédit de plusieurs millions, alors pourquoi ne pas avoir une discussion préalable pour être sûr que le projet ne sera pas retardé?

M^{me} Perler informe qu'il n'y a pour l'instant pas de relation entre l'Unité opérations foncières et le propriétaire. Lorsque le projet sera avancé, elle imagine qu'il y aura une prise de contact. Il lui semble qu'il est préférable pour les propriétaires d'avoir une école plutôt que des immeubles à côté de leur maison.

Un commissaire soulève qu'on sacrifiait des classes pour sauvegarder le verger. Il rappelle que cette zone s'est densifiée. Il désire savoir combien d'enfants sont déjà arrivés, et combien vont encore potentiellement arriver.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M^{me} Perler répond qu'il ne s'agit pas de sauver le verger car il est de toute façon mort. La demande est de sauvegarder les arbres et les deux maisons, ainsi que de construire une école. C'est un programme enthousiasmant où du patrimoine est conservé et utilisé pour le parascolaire ainsi que d'autres activités. Cela permettra d'avoir seulement des salles de classe dans la nouvelle école. Elle précise que le service a accepté de diminuer de deux classes pour accéder à cet objectif qui permettra de conserver du patrimoine et d'être en accord avec la politique d'urgence climatique.

M^{me} Widmer comprend sa question. En l'état des études, ils couvrent entièrement les besoins d'accueil sur le moyen terme. Il y a potentiellement encore des réserves, et une nouvelle étude sera menée au printemps.

Un commissaire remarque qu'il y a une marge de trois à cinq classes. Le chantier pouvant commencer en 2026-2027, il lui semble que la réserve pourrait rapidement être grignotée.

M^{me} Widmer répond que selon les études actuelles conduites par le Service de recherche en éducation (SRED) et le Service de l'urbanisme de la Ville, les besoins du secteur seront couverts par la construction de l'école du Mervelet. Toutefois, étant donné l'énorme potentiel à bâtir du secteur, il pourrait sur le long terme encore y avoir des besoins qui vont bien au-delà d'une ou deux classes.

Une commissaire demande si, dans le projet de concours, il est prévu de planter des fruitiers.

M. Meylan indique qu'ils vont demander.

Une commissaire souligne que ça fait un an et demi qu'ils en parlent. Ici, ils sont en train de raser des vergers pour construire une école, et on ne plante des fruitiers nulle part.

M^{me} Perler répond que c'est un lieu qui s'y prête tout à fait, et que cela marquerait la mémoire de l'ancien verger.

Une commissaire demande quand la ville a fait préempter ces deux villas. Depuis la préemption, elles ont été déclarées de valeur patrimoniale et on ne peut plus les détruire comme prévu.

M. Meylan confirme qu'au départ il n'était pas prévu de les conserver. Depuis 2009, il y a un intérêt patrimonial particulier pour le numéro 17 de l'avenue Joli-Mont. Et, si une est gardée, ça ne vaut pas la peine de démolir l'autre. Elles ont été déclarées de valeur patrimoniale, on ne peut plus les détruire comme prévu.

Une commissaire demande s'il y a un intérêt de garder ces villas pour qu'elles continuent d'être habitées. Elle se demande s'il y a une option de construire l'école et de conserver ces villas pour des locataires.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M. Meylan explique que ce n'est pas possible de mettre tout le programme dans la zone du verger. S'ils gardent les villas, il faut les recycler à des usages complémentaires à l'école.

Un commissaire souhaite savoir si le programme avec les villas n'est pas entré en ligne de compte pour une future maison de quartier du Gand-Saconnex et, le cas échéant, s'ils ont trouvé des locaux subsidiaires. Ensuite, il est surpris que ces villas soient affectées à ce qui est dit ce soir. Il a un mauvais souvenir de la villa Dutoit, si bien rénovée pour en faire une maison de quartier qu'on ose à peine y proposer un concert.

M^{me} Perler répond une nouvelle fois que le programme prévoit de conserver les deux maisons et le patrimoine arboré. Le programme de l'école quant à lui est très clair, il y a des exigences telles que le parascolaire ou encore une salle de sport. Concernant le verger, ce qui était prévu au tout départ était de le supprimer et d'y construire deux bâtiments. Dès lors qu'on conserve les deux villas, on diminue la surface pour mener le programme pour le nombre de classes prévues. Il faut donc le déplacer dans les deux maisons. Elles seront rénovées pour un usage parascolaire et administratif, si bien que la Ville sera bien en peine, quand la rénovation sera terminée, de changer d'avis et d'y imaginer d'autres activités exigeant d'autres travaux.

Un commissaire reste dubitatif. Il pense que la surface montrée sur le plan devrait pouvoir accueillir l'école et tout le programme qui l'accompagne.

M. Meylan répond qu'il a raison et qu'ils ont fait les études nécessaires, et qu'ils n'ont pas un problème en plan, mais en coupe. Les gabarits légaux par rapport aux immeubles alentours sont limités. Il existe donc deux choix: mettre 18 à 20 classes et les autres activités dans les villas, ou maintenir les activités parascolaires dans le cadre du bâtiment, et mettre seulement 14 classes. Il y a une priorité absolue des écoles de mettre le maximum de classes, ce qui fait que la première solution a été choisie.

M^{me} Perler souhaite rappeler l'exigence de mètres carrés minimum en surface nécessaire pour une école.

M. Meylan informe qu'une classe est de 80 m². Il faut rajouter les salles d'activité.

M^{me} Perler ajoute que la parcelle 1726 ne suffit pas pour construire un groupe scolaire tel que projeté et exigé par le Département de l'instruction publique.

M^{me} Widmer ajoute que les surfaces de préaux prennent aussi beaucoup de place. Concernant la maison de quartier, ça serait plutôt à la direction du département de répondre à ça, mais cette parcelle a toujours été prévue pour une école. Ils n'ont jamais envisagé de mettre une maison de quartier dans le périmètre. Elle ajoute que la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

conduit des recherches actives dans tout le secteur pour trouver une solution pour une maison de quartier.

Une commissaire demande si, dans la réserve foncière de la Ville, suite à des préemptions, il y avait d'autres cas de villas en cours de classement.

M^{me} Perler répond qu'ils peuvent lui répondre par écrit. De mémoire, elle dirait qu'il n'y en a pas. Mais ici, la réserve foncière n'est pas issue du droit de préemption de la Ville, mais d'une acquisition de gré à gré.

Un commissaire demande quel type de concours va être mis en place pour le projet de ce soir.

M. Meylan indique qu'il s'agit d'un concours de projet, public et international au vu des montants en jeu. Cependant, le jury n'a pas encore été composé.

Un commissaire n'a pas compris s'ils allaient envoyer ce cahier des charges.

M. Meylan indique que la CTC va se déterminer sur l'octroi du crédit d'étude qu'ils présentent ce soir. S'ils le votent, ça leur permettra de faire une ligne de crédit qui leur permet de préparer d'une part le programme du concours, en interne du service en collaboration avec les services d'école, qui doivent valider ce qui est mis dans le programme, ainsi qu'avec le jury, qui doit encore être composé. Le jury et la Ville vont valider le programme du concours, qui va être soumis à l'approbation de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Dès lors, ils publient sur le site internet de partage des appels d'offres publics (SIMAP), le réseau de publication des ouvrages de construction, le concours, avec le programme et les conditions de participation. Les architectes s'inscrivent anonymement et ont quelques mois pour travailler sur le projet. Au bout de plusieurs jours de délibération, le jury doit faire un choix. C'est seulement une fois le lauréat choisi et les rangs des prix décidés que le jury connaîtra l'identité des participants.

Une commissaire a cru comprendre qu'il y a eu une question pour recevoir le cahier des charges.

M. Meylan explique qu'ils doivent discuter de cela. Il ajoute qu'il ne s'agit pas en réalité d'un cahier des charges, mais d'un programme de concours. Ils ne sont pas censés le partager et, s'ils le font, des règles doivent être mises en place de manière qu'un certain nombre de personnes clairement authentifiées puissent y avoir accès. Ces règles doivent encore être inventées, car ce processus n'existe pas encore.

Discussions et demandes d'auditions

Le président propose d'auditionner d'abord le Service des espaces verts (SEVE) concernant les arbres fruitiers, ainsi que le groupe Ensemble. Il soulève

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

qu'ils ont le temps de voter, devant de toute manière attendre que les autres bâtiments soient construits.

Une commissaire soulève qu'il ne sert à rien d'auditionner le SEVE une nouvelle fois. Pourquoi pas le groupement Ensemble, mais au vu de leur charge de travail ils n'auront pas le temps. Elle propose de voter ce soir, même s'il n'y a pas d'urgence.

Une commissaire précise qu'il y a beaucoup d'écoles où ce sont les habitants du quartier qui sont venus planter des potagers dans le préau de l'école. Elle propose de laisser les habitants s'en charger, plutôt que de demander au SEVE de mettre cela en place.

Un commissaire est favorable pour voter ce soir, avec une recommandation qu'ils aimeraient faire voter: «Les essences d'arbres fruitiers seront choisies; les haies devront servir d'habitats protecteurs et nourriciers pour les oiseaux.»

Une commissaire souhaite attendre les documents que M^{me} Perler doit leur envoyer.

Un commissaire indique qu'ils vont le faire, et qu'il ne servirait à rien d'attendre la présentation pour voter.

Un commissaire trouve étonnant que tous les membres de la CTC souhaitent voter ce soir.

Un commissaire répond qu'ils ont effectué leur travail. La proposition présentée ce soir fait suite à un crédit d'études voté lors de l'ancienne législature.

Un commissaire répond que le projet est figé, que les capacités d'actions sont limitées. C'est un concours dont il faut respecter les formes juridiques. Il rappelle qu'il y a des besoins d'école dans le quartier. Il soutient la recommandation, mais est d'avis que les auditions seraient une perte de temps.

Le président annonce le vote de la recommandation d'étudier la plantation d'arbres fruitiers.

La recommandation est acceptée par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 EàG, 2 PLR, 2 LC, 1 UDC) et 2 abstentions (S, PLR).

Le président demande si un membre de la CTC souhaite s'exprimer sur la proposition PR-1484.

Un commissaire expose qu'il a des demandes d'audition, et qu'il faut attendre les documents de l'ECO sur le chiffrage de nombre d'enfants qui seront dans le quartier. Il pense qu'il serait intéressant de connaître leurs sources de calcul. Il propose l'audition du SRED et d'attendre au moins les documents qui ont été demandés.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Le président remarque que ça ne changera rien.

Un commissaire souhaiterait que, concernant les concours, M. Meylan vienne leur faire une présentation, et qu'il serait encore possible, après, de faire des recommandations. Selon le planning, il leur serait possible de consacrer deux à trois séances à cet objet.

Votes

La proposition d'attendre la présentation de M^{me} Perler avant de voter la proposition PR-1484 est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire exprime son mécontentement concernant la destruction du verger. Elle propose d'auditionner un dendrologue d'un autre canton afin qu'il vienne constater de l'état de ce verger.

Un commissaire demande si auditionner un privé serait aussi possible.

Un commissaire répond qu'ils ne peuvent pas mandater un privé.

Un commissaire rappelle que chaque commission a un budget entre 1500 et 2000 francs pour demander des expertises à des personnes externes.

L'audition d'un dendrologue d'un autre canton est refusée par 8 non (3 S, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG) contre 7 oui (1 S, 1 LC, 3 Ve, 1 UDC, 1 EàG).

Une commissaire propose l'audition d'un dendrologue du SEVE.

L'audition d'un dendrologue du SEVE est acceptée par 14 oui (4 S, 2 LC, 3 Ve, 1 UDC, 1 EàG, 2 PLR, 1 MCG) contre 1 non (PLR).

L'audition du SEVE est acceptée par 10 oui (2 S, 2 LC, 3 Ve, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 S).

Séance 2 mars 2022

Audition de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

Questions des commissaires

Un commissaire part du constat que l'on parle de plus en plus d'arbres fruitiers en envisageant que les rendements agricoles mondiaux chuteront d'ici à 2050 à cause du réchauffement climatique, ce qui aura une influence sur les prix. Il sera donc intéressant d'avoir des arbres qui produisent des fruits. A Neuchâtel, des organisations organisent des collectes auprès de vergers non utilisés chez des privés ou dans des lieux publics. Il demande s'il est possible d'utiliser ce terrain pour planter des arbres fruitiers.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M. Brunet répond que la marge est ouverte pour aller au fruitier tant qu'il y a de la pleine terre. Il faut cependant planter les bons fruitiers. Une expertise a été réalisée à la demande de la DPBA car un verger existe déjà au Mervelet.

Il précise qu'il y a deux types d'arbres fruitiers: ceux qui ont un rendement conséquent à court terme et qui sont issus de greffes comme on en trouve au Mervelet mais qui sont vieillissants; et ceux que l'on appelle des arbres francs qui permettent d'atteindre 500 kg de fruits par an après quinze ans. Ces derniers remplissent les mêmes services écosystémiques (ombre dans les îlots de chaleur, captation du carbone, biodiversité, etc.) que les autres mais sont plantés dans une vision de long terme. Il faut donc s'orienter sur ce deuxième type d'arbres dans ce cas.

Un commissaire demande comment formuler une recommandation et jusqu'où il est possible d'aller dans ce sens et avec une vision de long terme.

M. Brunet répond qu'il n'y a pas de limite. La limite est la motivation des acteurs principaux de s'occuper de ces fruitiers et de récolter leurs fruits. Il faut aussi tenir compte des emplacements et du type d'arbres, certains étant plus «salissants» que d'autres comme certains cerisiers. Les plus adaptés seraient donc des pommiers, des poiriers ou des coings. Il ajoute aussi que des arbres ornementaux ont aussi leur importance et il faudra les conserver dans tous les cas.

Un commissaire précise que l'on parle d'un groupement scolaire avant tout. Le verger actuel sera rasé pour sa construction. Ce qu'il a retenu lors de l'audition de M^{me} Perler est que cinq classes seront enlevées pour préserver des arbres remarquables et pour planter ce verger. Il pense que l'on sacrifie des classes dans un quartier qui va se développer dans les prochaines années, ce qui mettra la Ville dans une phase de stress pour quelques arbres fruitiers. Il demande à M. Gomez s'il lui paraît pertinent de faire un arbitrage pour des arbres contre des salles de classe pour les enfants en tenant compte de l'évolution démographique projetée du quartier.

M. Gomez pense que les données de l'équation sont mal posées. Il faut garder en tête qu'en construisant quelque chose il faut d'abord regarder ce qui existe et si d'autres options peuvent être envisagées. Il faut ensuite procéder à des arbitrages. Il ajoute que l'on pourrait construire 15 classes supplémentaires mais tout bétonner en contrepartie. C'est un choix. La Ville a choisi de préserver 15 arbres en bonne santé et utiles qui pourraient vivre encore deux cents ans. Si l'on devait les remplacer, la Ville perdrait les services écosystémiques de ces arbres. Cette génération doit choisir quel type de croissance elle veut pour les prochaines générations. Il ne joue pas les arbres contre l'éducation, mais dans tous les cas les premiers ne sont pas une donnée d'ornement, ils sont un élément majeur qui doit pousser à une réflexion sur les options possibles dans les constructions prévues. Les arbres font partie intégrante des projets de développement et il faut à chaque fois se poser la question de la place de l'écosystème.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Un commissaire entend bien les arguments de M. Gomez. Il estime que l'on ne peut pas se permettre aujourd'hui de se retrouver limité en places d'accueil pour nos enfants. Sans quoi il faudra construire de nouvelles écoles sur des emplacements où l'on pourrait créer ou préserver un parc avec une vraie biodiversité. Il faut donc être prévoyant sur des parcelles que l'on peut densifier et rendre utiles. Il se demande si la vision du Conseil administratif n'est pas court-termiste et si elle n'empiète pas sur d'autres terrains qui pourraient laisser place à plus de biodiversité.

M. Gomez rétorque que le Conseil administratif a une vision à long terme. Ces arbres ne sont pas remplaçables avant quatre-vingts ans à minima. La question des prévisions est essentielle, la Ville doit construire des pavillons à marche forcée. La pression urbaine amène un mal-être dans les quartiers selon les votations de déclassement de ces dernières années et il reste persuadé du fait que, au-delà des bienfaits écologiques, écosystémiques, la population genevoise s'interroge sur cette croissance urbaine et sur la sauvegarde des espaces verts et du patrimoine arboré.

Il faudra faire des sacrifices et aller au-delà du discours en ayant le courage de faire ces choix selon la demande de la population.

Un commissaire demande si une liste des neuf arbres remarquables mentionnant l'espérance de vie de chacun est disponible.

M. Brunet répond que deux cents ans est une moyenne. Il y a une liste; ces arbres sont répertoriés et ce sont majoritairement des conifères. La valeur dendrologique calculée dans cette étude se base sur des critères établis par un expert: la rareté botanique, la dimension des arbres, leur âge, leur état physiologique et mécanique (potentiel de survie). Ces arbres ont un potentiel de plusieurs dizaines d'années, voire de centaines d'années.

M. Gomez ajoute que le SEVE a une évaluation de quasiment chacun des arbres à Genève. L'étude est très précise sur leur état physiologique et leur valeur écologique.

M. Brunet rappelle que cette étude est basée sur des indicateurs de mesure, validés par un grand nombre d'experts suisses et européens. La méthodologie est par ailleurs reprise dans de nombreuses villes et ne fait pas débat.

Un commissaire a l'impression que ceux qui comptent substituer les arbres d'ornement par des arbres fruitiers escomptent pouvoir s'en nourrir et que c'est utopiste. Les rares arbres fruitiers que l'on trouve en ville ne produisent pas ou peu de fruits s'ils ne sont pas protégés et dans bon nombre de cas les fruits ne sont pas ramassés et tombent. Leur vertu nourricière est donc utopiste. Il demande comment a été réalisé le projet avec Label-vie et s'il a «porté ses fruits».

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M. Brunet répond que le SEVE a entrepris la plantation de deux vergers, le principal au parc Beaulieu, avec une vingtaine d'espèces fruitières suisses. Il est protégé par une barrière en bois qui permet aussi aux moutons de paître en été. Le SEVE n'a pas constaté de dégradations sur ce verger, un panneau explicatif a été posé et semble avoir eu l'effet escompté.

Par ailleurs, si les fruits ne sont pas tous ramassés et qu'ils tombent ou restent sur l'arbre, c'est une quantité de nourriture inestimable pour la biodiversité.

Un commissaire demande si l'idée d'avoir des arbres fruitiers qui pourraient modestement nourrir des citoyens implique qu'il y en ait beaucoup et qu'ils soient protégés.

M. Brunet répond que si les gens sont sensibilisés, cela fonctionne. L'expérience avec Label-vie a connu un succès phénoménal cette année et le SEVE entrevoit de mettre des arbres fruitiers en place si une association ou un collectif se charge de la récolte des fruits et de la communication auprès des usagers et des enfants.

Un commissaire demande à M. Brunet quel est son cursus.

M. Brunet répond qu'il est diplômé comme ingénieur en agronomie de l'école de Changins et Lullier. Il a travaillé comme jardinier à la suite de ses études, puis a travaillé comme chef d'équipe dans des entreprises privées à Genève. Il a été engagé comme chef de service des espaces verts de Meyrin. Il a été engagé au SEVE il y a dix ans en tant que responsable de l'unité entretien (gestion opérationnelle) et a finalement repris la place de M. Oertli qui a pris sa retraite il y a quelques mois.

Une commissaire demande quels fruitiers il faudrait choisir pour ce terrain et combien on pourrait en mettre sans être dommageable.

M. Brunet répond que le type de fruitier dépend du sol. En termes d'espèces, il conseille des espèces genevoises de poires, de pommes, de prunes et de coings, voire de cerisiers, qui sont faciles à récolter et peuvent se conserver. Il faut jouer sur une variété des espèces (récolte tôt ou tard) afin d'étaler la nourriture pour les insectes et les récoltes. Une étude devra être réalisée par des spécialistes que le SEVE connaît. Quant au nombre, il n'a pas les dimensions de l'école ou des autres facteurs importants. Cela dépend toutefois du type d'arbres (francs ou autres), qu'il faudra de toute façon mélanger pour que la population voie des résultats immédiats afin de la motiver pour s'occuper des récoltes.

Un commissaire demande si le SEVE emploie un ou une dendrologue.

M. Brunet répond que oui mais elle n'a pas pu être présente ce soir.

Un commissaire demande si les figuiers sont adaptés en ville de Genève.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M. Brunet répond que maintenant oui. Il explique qu'avec le réchauffement climatique, la végétation méditerranéenne (figues, olives, certains citrons, etc.) commence à remonter.

Un commissaire demande quel est le pourcentage d'arbres remarquables sur l'ensemble des arbres de Genève.

M. Brunet répond environ 1%. Il précise qu'un arbre remarquable a de l'avenir ainsi qu'une valeur paysagère et historique. Ce ne sont par ailleurs pas forcément de grands arbres monumentaux.

M. Gomez remarque que sur ce terrain particulier ils constituent 10% du total des arbres.

Un commissaire demande s'il y a des différences de coûts notoires dans l'achat d'arbres d'ornement et d'arbres fruitiers.

M. Brunet répond qu'au regard d'un projet qui va coûter 40 millions de francs, cela ne pèse pas. Il n'y a pas de grandes différences et les arbres coûtent globalement peu cher. Ce qui coûte est le génie civil derrière l'arbre.

Un commissaire remarque qu'il y a 130 km de conduites souterraines d'eau chaude qui vont être mises en place dans les dix prochaines années. Il demande si l'on pourrait bénéficier de cette opportunité pour boiser davantage.

M. Gomez répond que la question a été posée au Conseil d'Etat. Les tuyaux ont toujours été placés sous les trottoirs pour embêter le moins possible la circulation. Mais le paradigme a changé, il faut réfléchir différemment et voir s'il n'est pas souhaitable qu'au lieu de déplacer les tuyaux, ce qui coûterait cher, ils ne pourraient pas être placés sous les voies de circulation. Et ce afin d'éviter de passer par des zones boisées ou de verdure. Il faudra toutefois faire des arbitrages.

Les SIG et la Ville ont d'ailleurs signé une convention qui force les premiers à faire tout ce qui est possible pour éviter les arbres dans leurs travaux. Cette préoccupation émane de la population. Toutefois, cette question en soulève d'autres, comme la taille des tuyaux, la profondeur de leur enterrement, etc. Un ensemble de paramètres devra être pris en compte dans chaque projet pour considérer les arbres. Ce n'est qu'une fois que l'ensemble des données sera connu qu'une décision pourra être prise.

Un commissaire demande si le SEVE est inclus dans le dessin du tracé de ces tuyaux.

M. Gomez répond que dans l'ensemble de la stratégie d'arborisation le Conseil administratif a acté la volonté d'inclure le SEVE très en amont. Le fait d'amener cette problématique nouvelle petit à petit commence à porter ses fruits. Actuellement, les premières réflexions sur les nouveaux plans localisés de quartier

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

prennent déjà en compte l'arborisation, la végétalisation et la biodiversité alors que ce n'était pas le cas il n'y a que cinq ans.

Un commissaire demande quel substrat est nécessaire à la plantation d'arbres sur des trottoirs ou des toits végétalisés.

M. Brunet répond que cela dépend du type d'arbre et de la qualité du sol. Les normes légales, cantonales, dressées par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) demandent au minimum 9 m³ en ville comme fosse de plantation. Le Service des parcs et domaines de Lausanne, lors d'une exposition, a démontré que 9 m³ pour un platane revenait à planter un arbuste dans un dé à coudre. Un platane en Ville dans une fosse de 9 m³ ne vivrait que cinquante, soixante ou quatre-vingts ans alors qu'il pourrait vivre deux cents ans. Sans communication entre les arbres et avec aussi peu de volume, les arbres ne peuvent pas vieillir et se portent mal plus vite.

Les toitures végétalisées nécessitent des substrats spécifiques et surtout drainants. C'est un substrat anthropomorphique à base de roches volcaniques provenant de contrées lointaines et qui pollue indirectement.

Le meilleur substrat est de la pleine terre, pas tassée et pas empoisonnée.

Un commissaire demande si la profondeur peut être compensée par une plus grande surface.

M. Brunet répond que cela dépend. Le chêne fait des racines en pivot, alors que d'autres font des racines traçantes comme les espèces du sud de l'Europe qui nécessitent peu de volume de terre et de profondeur. Toutefois les essences locales ont besoin de profondeur et de volume à la fois. Il faut donc choisir la bonne espèce pour le bon sol et c'est l'objet de la pédologie qui devrait toujours entrer en compte lors de projets importants qui se veulent viables, durables et pérennes.

Le sol peut être enrichi avec du biochar ou des composts, mais l'intervention de l'homme n'arrivera jamais à imiter la nature.

Discussion et suite des travaux

Un commissaire pense que cet objet peut être voté ce soir. Il remarque que la CTC a voté favorablement une présentation sur les concours d'architecture en mentionnant qu'elle devrait avoir lieu avant le vote. Il pense toutefois qu'attendre la présentation des concours n'est pas utile pour le vote et suggère de voter pour annuler cette présentation afin de voter l'objet ce soir.

Un commissaire demande si la CTC a voté l'audition du service de l'Etat qui donne un pronostic sur le nombre de places nécessaires dans les écoles, le SRED.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Si ce n'est pas le cas il propose cette audition car il estime que les arbres sont importants, mais qu'il est de la responsabilité du Conseil municipal de savoir si l'école proposée répondra aux besoins sur le long terme. Il aimerait comprendre cela afin de pouvoir voter en son âme et conscience.

Le président répond qu'il s'agit de retaper d'anciens bâtiments. Il est clair que la capacité sera dépassée dans cinq ans mais rien n'empêche de construire une école sur un autre emplacement proche.

Une commissaire propose de poser une question écrite au SRED.

Un commissaire acquiesce.

Un commissaire pense qu'il est bon pour la CTC de comprendre les enjeux autour de ces statistiques et des enjeux démographiques. Il aimerait comprendre comment les calculs sont faits et ce qui justifie d'enlever cinq classes aujourd'hui. Il se demande quelle marge il reste et combien de temps cette école pourra contenir tous les enfants du quartier. Ces données sont nécessaires pour voter cet objet.

Une commissaire va dans le sens des propos tenu par le commissaire précédent. L'école du Verger à Meyrin se rend compte qu'il manque tout un module et qu'ils sont en sous-dotation pour les classes. Le problème pourrait être le même dans ce cas où le quartier est déjà en cours de densification. Elle suggère même de remettre ces cinq classes pour éviter de construire une école au rabais.

Un commissaire trouve intéressant de soustraire un nombre de classe au profit de la préservation d'arbres. Une école pourra être construite à proximité. Pour une fois la limitation est faite sur la nature comme marge de manœuvre. Cet arbitrage correspond à notre époque et quoi que dise le SRED il estime que cet objet doit être voté ce soir.

Un commissaire relève que le débat entre besoin éducatif et nature est intéressant mais qu'il doit être orienté sur des solutions. Peut-être que n'ajouter que trois classes pourrait permettre de concilier ces deux pans du problème. Il s'agit encore d'un projet et c'est le moment de réfléchir et de trouver des solutions par consensus.

Il est tout aussi envisageable de construire un parc à proximité que de construire une autre école en compensation de l'arbitrage lié à ce projet et le tout en restant innovant.

Un commissaire a été convaincu par les arguments d'autres commissaires. La CTC a le temps de mener des auditions et doit profiter de le faire pour réunir un maximum d'informations avant de se prononcer.

Un commissaire pense que le débat est intéressant et que les données démographiques seront toujours utiles. Il est inutile d'opposer arbres et enfants. Il

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

estime possible de trouver un consensus en limitant les choses dans un sens comme dans l'autre pour trouver une solution qui convienne à tous.

Une commissaire est déçue par ce type de discours. Elle constate que des écoles très grandes offrent une qualité d'étude loin d'être optimale et ne pas construire aux enfants un environnement sain, plaisant, comportant des arbres potentiellement remarquables ou des fruitiers n'est pas concevable. Les enfants doivent évoluer dans un environnement plaisant qui leur donne envie d'y être et d'en profiter. C'est sa vision du bien-être pour la génération future.

Elle ajoute que cette mentalité de toujours détruire pour construire ne lui convient pas. On vient d'expliquer à la CTC que des arbres remarquables devaient être préservés et dix minutes plus tard on propose de les raser pour construire ailleurs.

Un commissaire rétorque que ce n'est pas ce qui a été proposé.

Une commissaire poursuit en affirmant que la mentalité de détruire pour construire ailleurs lui donne le vertige. On détruit un environnement sain pour préempter quelque chose de l'autre côté afin d'obtenir ce que l'on a déjà mais en moins efficace. Le débat ne porte pas sur la démographie, le bien-être des enfants ou l'éducation mais cela devient un débat idéologique entre ceux qui veulent que les choses restent comme elles sont et ceux qui veulent aller de l'avant en tenant compte de l'urgence climatique. Elle propose de voter ce soir.

Une commissaire répond que la CTC ne remet pas en question la densification du projet. Il semble intéressant d'aller au bout de la question posée par le commissaire précédent. Peu importe la réponse, la commission doit procéder à son travail jusqu'au bout pour avoir tous les éléments en main avant de décider même si elle rêve de cette école telle qu'elle a été présentée avec ses arbres fruitiers. Elle estime qu'il faut au moins écouter le SRED une fois sans que cela ne remette le projet en question.

Un commissaire rejoint la commissaire précédente. Il ajoute qu'il y a 53 établissements à Genève avec 11,5 classes en moyenne. Ce projet propose 11 classes, ce qui reste dans les chiffres globaux.

Un commissaire indique qu'il votera contre cette audition pour que ce projet prenne place tel quel même si en général il trouve cette audition pertinente.

L'audition du SRED est acceptée par 11 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 LC, 4 S) contre 4 non (3 Ve, 1 EàG).

Séance 4 mai 2022

Audition de M. Bernard Engel, collaborateur scientifique du Service de la recherche en éducation (SRED) par webex

M. Engel rappelle que son directeur leur avait précisé que les éléments chiffrés figurant dans ce document ne proviennent pas du SRED. Le SRED fait effectivement des prévisions scolaires pour la Ville sur la base de huit secteurs de prévision, mais il ne s'agira pas des chiffres qui figurent dans le document.

Il montre une carte de la ville de Genève, découpée en huit secteurs. La zone qui les intéresse est un morceau du secteur 7, Bouchet/Moillebeau ainsi qu'une petite partie du secteur 5.

Il indique qu'ils prennent en compte un certain nombre de paramètres dans leurs prévisions: les enfants de 0 à 4 ans, puis le départ des grands vers le cycle d'orientation, l'arrivée de petits en première primaire ainsi que les paramètres migratoires, qui sont découpés en plusieurs facteurs, dont les arrivées dans de nouveaux logements. Il présente tous les projets de logement qui sont recensés dans ce secteur pour les dix prochaines années. Cela fait un total pour ce secteur d'un peu plus de 1100 logements. Il ajoute qu'il y a aussi des taux d'emménagement, qui sont basés sur l'analyse des arrivées de petits enfants et d'élèves de l'enseignement primaire public dans les nouveaux logements de quatre pièces et plus construits pendant la période 2016-2020. Sur cette base, on estime les arrivées dans de futurs logements. Selon le type de logement, il n'y a pas le même nombre d'arrivées, d'où l'importance de bien recenser les projets. Ils prennent aussi en compte les projets recensés ailleurs dans le canton afin d'estimer les départs vers les nouveaux logements prévus ailleurs.

Dans ce secteur 7, il montre la variation annuelle. Ils prévoient des hausses dans les prochaines années, puis des baisses liées notamment à une prévision du solde naturel plutôt déficitaire. Cependant, le secteur est plus vaste que la zone qui intéresse la CTC ce soir, et les résultats peuvent être contrastés selon quelle zone du secteur 7 est concernée. C'est pour cette raison que les services des écoles et de l'urbanisme ont développé leurs propres méthodes pour essayer d'affiner les prévisions qu'ils leur fournissent. A l'échelle où les fait le SRED, les prévisions ne sont pas toujours suffisantes pour déterminer un besoin en locaux à une échelle plus micro.

Un commissaire a cru comprendre qu'il y avait 1100 nouveaux logements.

M. Engel confirme, et ajoute qu'il est question d'appartements de quatre pièces et plus uniquement dans le secteur 7. Il précise que la zone qui les intéresse empiète aussi sur le secteur 5. Il y a d'autres logements qui ne sont pas comptés dans ce chiffre. Leur prévision est à dix ans de terme.

Un commissaire remarque que le ratio est d'environ trois enfants par logement.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M. Engel répond que c'est variable, que cela dépend du type de logement. Si des logements HLM sont construits, il y aura plus d'enfants que s'il s'agit de logements PPE.

Un commissaire a cru voir des nombres qui tournaient autour de 2000, et qu'ici il leur est indiqué 1100 logements ainsi que quelques autres qui ne sont pas compris. Il demande s'il ne devrait pas y avoir plus d'élèves prévus.

M. Engel explique que sur les dix prochaines années dans le secteur 7 ils prévoient 230 élèves supplémentaires par le seul facteur des nouveaux logements, ainsi que 250 à 300 enfants d'âge préscolaire qui seront des élèves qui arriveront par la suite. Il ajoute que d'autres facteurs compensent cette prévision: des départs vers de nouveaux logements ainsi qu'un solde naturel qui est plutôt déficitaire. Il répète que la limite concernant le secteur qui intéresse la CTC est que les prévisions du SRED sont à une échelle plus large.

Un commissaire demande s'il juge que le projet répond en quantité aux nécessités.

M. Engel indique que le problème est que le SRED ne fait pas de recommandation quant aux besoins de locaux. Il faut par exemple prendre en compte les besoins annexes, des éléments externes dont ils n'ont pas les informations.

Une commissaire remarque qu'ils ont vu, sur d'autres communes comme Meyrin, que le bâtiment scolaire s'était révélé trop petit. Elle demande s'il s'agissait d'un choix de la commune ou si les projections n'avaient pas pris en compte les logements qui ont finalement été construits.

M. Engel répond que Meyrin est un bon exemple, car il s'y est passé quelque chose qu'ils n'avaient pas anticipé. La commune a favorisé l'emménagement de Meyrinois dans les nouveaux logements du nouveau quartier des Vergers sur lesquels elle avait la main; ces Meyrinois ont libéré des anciens logements qui ont attiré des familles en provenance de l'extérieur de la commune avec de nombreux enfants. Il ajoute que lorsqu'il y a autant de nouveaux logements en peu de temps, un pic va être atteint pour ensuite redescendre. Choisir de dimensionner l'école en fonction du pic implique que celle-ci peut s'avérer trop grande quelques années plus tard, une fois le pic franchi et l'effectif redescendu.

Un commissaire soulève qu'il y aura 15 000 réfugiés ukrainiens à l'avenir, dont des enfants. Il demande s'ils ont prévu cela dans leurs calculs.

M. Engel répond qu'ils ne l'ont pas encore fait. Il indique que ces données sont actuellement mises à jour, et qu'ils n'y voient pour l'instant pas encore assez clair. Ils ne savent pas à combien de nouveaux élèves s'attendre car les prévisions ne sont pas stabilisées. Il n'est pas non plus possible de savoir où les élèves seront scolarisés. Il conclut qu'ils ne prendront pas en compte les réfugiés ukrainiens dans l'exercice de cette année.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Une commissaire souligne qu'il n'y a pas d'autres auditions.

Prises de position des groupes

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche est d'avis qu'il faut bien relire la proposition. Il s'agit de l'ouverture d'un crédit de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour la construction d'un groupe scolaire. Le ratio est généralement de 10%, ce qui signifie que l'école coûtera certainement 40 000 000 de francs.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude et qu'ils ne vont encore rien faire.

Une commissaire socialiste annonce que son groupe est en faveur de cette proposition. Ils vont concéder le module en moins concernant la réduction du bâtiment pour favoriser le végétal. Ils souhaitent favoriser un cadre de vie favorable à l'apprentissage, mais restent vigilants sur le fait que les salles vont peut-être être trop petites pour l'instant, mais que le nombre d'élève se résorbera par la suite. Ils souhaitent aussi que les salles soient adaptatives afin que les habitants puissent aussi en avoir l'utilité.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche rejoint les propos du Parti socialiste. Il rappelle que dans toutes les écoles de la ville et du canton il y a un certain nombre de locaux affectés à des sociétés. De toute façon, les locaux qui servent pendant les heures d'école pour les élèves sont mis à disposition des associations et sociétés sportives une fois les heures d'école finies.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe votera en faveur de ce crédit d'étude et pour ce concours. Ils ont eu suffisamment de réponses et seront attentifs une fois que le concours aura eu lieu et que le crédit d'étude sera présenté.

Une commissaire du Centre est lui aussi favorable à ce projet. Cependant, son groupe espère que les questions de jauge répondront au plus près aux besoins, et que l'école ne sera pas trop petite dans un avenir proche.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique être positif à ce projet. Le projet est cher, mais cela s'explique par la grande taille de l'école. Il suppose qu'elle va satisfaire aux besoins prévisibles, en tout cas pour l'instant.

La proposition PR-1484 est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RECOMMANDATION

Les essences d'arbres fruitiers seront choisies; les haies devront servir d'habitats protecteurs et nourriciers pour les oiseaux.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

—***—

La présidente. Le président de la commission des travaux et des constructions lors de l'étude de cet objet, M. Daniel Dany Pastore, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, et le rapporteur M. Maxime Provini n'étant pas dans la salle en ce moment – je pars donc du principe qu'il ne prend pas la parole non plus –, j'ouvre le premier débat et je donne la parole pour cinq minutes par intervention aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent.

Premier débat

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe acceptera la proposition PR-1484 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 millions de francs et quelques destiné au concours et à l'étude de la construction d'un groupe scolaire dans le secteur Mervelet-Forêt, avec en sus la rénovation de deux villas. Nous le ferons pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut considérer que le quartier du Mervelet est en pleine densification. On observe là une forte augmentation de la population. Il est prévu 1100 nouveaux logements, or le Service de la recherche en éducation (SRED) laisse entendre que 1100 nouveaux logements peuvent induire à peu près 3000 enfants. On prévoit généralement environ trois enfants par logement, surtout quand il s'agit de logements sociaux. Dès lors, notre choix est fait et nous soutiendrons ce très bon projet.

M^{me} Christel Saura (S). Nous parlons ici d'un quartier en continuelle mutation et densification, largement sous-doté en écoles. Il s'agit d'un périmètre qui s'est densifié de manière très importante ces dernières années. Des constructions sont en cours et d'autres sont à venir, il y aura jusqu'à 1500 logements supplémentaires d'ici à 2030. C'est un projet dans lequel aucune nouvelle école n'a été intégrée jusqu'à présent. Aucune compensation! Les enfants sont répartis dans les écoles environnantes, parfois éloignées ou au parcours malaisé – et surtout, déjà surchargées. A titre d'exemple, comme l'a dit M^{me} Kitsos il y a un instant en répondant à une question orale, afin de faire face à cette saturation et faute de pavillons provisoires qui devaient être installés pour la rentrée 2022, dans les écoles de Trembley et des Allières des classes seront ouvertes dans les bibliothèques et les locaux du parascolaire. Cela vient d'être confirmé. Il y a donc urgence non seulement pour la construction d'un groupe scolaire, mais aussi pour que celui-ci comprenne un nombre de classes suffisant.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Le quartier de la Forêt offre un cadre idéal pour une école et un parascolaire accessibles aux associations, mais également aux habitantes et habitants – tout en respectant la faune et la flore, je tiens à le mentionner. Du reste, une attention particulière sera portée à la préservation des arbres et autres végétaux et des propositions de plantations diverses, telles que des arbres fruitiers, sont d'ores et déjà actées. Bien entendu, il est prévu que des ingénieurs en environnement seront partie prenante du projet dès le départ, tant au niveau de la construction du nouveau bâtiment – à très haute performance énergétique (THPE) – que pour la rénovation des deux villas dans un site végétalisé et préservé. L'accent sera évidemment mis sur le choix des matériaux, l'utilisation de panneaux photovoltaïques, la récupération des eaux, etc.

Nous savons combien le processus est long, M^{me} Perler nous l'a rappelé hier. Nous n'en sommes qu'au vote du crédit pour un concours et une étude. Au vu de la situation critique, il est urgent d'aller de l'avant et nous attendons avec impatience les résultats de ce concours et de cette étude. C'est un magnifique projet, nous nous en réjouissons d'avance – mais nous resterons toutefois extrêmement vigilants pour veiller à ce que le nombre de classes réponde aux besoins présents et à venir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anna Barseghian (Ve). Ces prochaines années, une importante densification doit se poursuivre dans le secteur du Petit-Saconnex. Les aménagements doivent aussi suivre cette courbe pour permettre de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires. L'objectif de la présente demande de crédit est de disposer d'un projet et d'une étude permettant la réalisation d'un groupe scolaire complet. Le projet de groupe scolaire sera issu d'un concours d'architecture à organiser selon les normes SIA par la Direction du patrimoine bâti, en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Ce concours devra tenir compte des besoins au niveau des programmes, ainsi que des contraintes liées aux parcelles.

Les contraintes du site sont difficiles, en effet, mais très intéressantes du point de vue de ce qui nous attend désormais dans le domaine de l'aménagement et de la construction, en lien avec la cohésion sociale et la transition écologique pour les années à venir. Ce projet pourra devenir un projet pilote. Il pourra répondre à l'ambition de la Ville de Genève d'utiliser 100% d'énergies renouvelables avec zéro émission de CO₂ en 2050. Les conditions pour y arriver sont indiquées dans la proposition PR-1484. Genève a le potentiel et les moyens de donner l'exemple avec un tel projet. Les générations qui vont vivre et se développer sur ces parcelles méritent d'être considérées dignement. La situation qu'on connaît actuellement et dont elles ont hérité doit être considérée le plus sérieusement possible.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

Il reste à donner notre feu vert pour que les deux départements fortement engagés dans ce projet puissent s'y mettre dès maintenant afin de préparer et lancer le concours, qui est un processus chronophage: ça prend du temps, parce que l'objectif est d'ouvrir l'école à temps pour répondre aux besoins d'un quartier en plein développement. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, qu'avec mes collègues des Verts je vous demande de voter ce crédit et d'attendre avec confiance la réalisation de toutes les promesses formulées dans la proposition PR-1484. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (LC). Bien évidemment, le Centre s'associe à ce concert de louanges face à ce magnifique programme qui est en train de se dérouler devant nous... Cependant, le Centre est aussi sceptique quant au nombre de classes qui seront créées grâce à ce projet. Pourquoi? Lors de la présentation de la proposition en commission, il a été dit que quatre classes seraient sacrifiées pour qu'on puisse conserver les villas et la forêt qui, bien sûr, amènera une plus-value pour nos enfants. Mais quatre classes seront sacrifiées! Cela, en sachant que cette région va se densifier, comme l'a très bien dit M. Zaugg. Elle est déjà dense, mais elle va se densifier encore plus avec une quantité relativement grande – même très grande – d'enfants qui intégreront ce quartier et cette future école.

La question qui s'est posée, en tout cas au niveau de la commission des travaux et des constructions, était de savoir s'il est raisonnable de faire une école *a minima* qui réponde aux besoins scolaires actuels de la population et des enfants jusqu'à dans cinq ans, peut-être. Ne devrait-on pas être plus ambitieux? Vous l'avez très bien remarqué, Mesdames et Messieurs: on sait qu'il y a passablement de problèmes dans les autres écoles, où nos enfants devront parfois étudier soit dans une cafétéria, soit dans une bibliothèque ou un autre espace de ce type. Etant donné que le provisoire ne l'est pas, ils devront vivre soit dans des bungalows soit dans des classes qui ne sont pas des classes, tout simplement.

Nous nous sommes donc demandé, au niveau du Centre, s'il était pertinent d'avoir cette vision *a minima* de la nouvelle école. Nous pensons qu'on doit faire un choix entre une forêt luxuriante, qui serait bien sûr bénéfique pour nos enfants, et la capacité de loger nos enfants dans des classes d'une façon digne et honnête, tout simplement.

Certes, pour le moment, on n'en est qu'au stade de l'étude et un concours sera lancé. On attendra donc patiemment de voir les résultats de ce concours. Nous sommes convaincus qu'il n'y aura que des projets de qualité. Ensuite, quand viendra le moment de voter le crédit de réalisation, on verra bien si... – comment dirais-je? – ... si le nombre d'enfants risque d'augmenter encore dans ce quartier. Et là, il faudra agir pour nos enfants, et pas forcément pour préserver des villas ou une forêt.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Au Parti libéral-radical, nous entendons bien qu'il y a une densification dans les quartiers et qu'elle doit être accompagnée des infrastructures nécessaires, notamment – et même prioritairement – en matière d'écoles. Mais pour le Parti libéral-radical, au-delà de la question quantitative s'impose la question de la qualité des nouvelles écoles. Nous le voudrions bien pour les anciennes, mais c'est une priorité absolue pour les nouvelles: la qualité. La qualité d'une école! Qu'est-ce qu'une école, pour un enfant? Est-ce que ça doit ressembler à un bureau de poste ou à un bâtiment administratif, avec un préau en béton et des classes calculées au mètre carré près pour pouvoir y mettre le plus possible d'élèves dans le moins d'espace possible? Pour nous, donc, la priorité est vraiment que l'on construise des écoles qui soient des lieux d'accueil pour les enfants, des lieux de vie – et je pense ici notamment aux préaux. Nous en reparlerons encore ce soir en débattant de la motion M-1709. C'est un élément très important pour le Parti libéral-radical.

Je vous rappelle aussi, Mesdames et Messieurs, que le Parti libéral-radical – avec l'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement et de celle des travaux et des constructions, d'ailleurs – avait souhaité (*ndlr: par le biais du projet de délibération PRD-296*) participer aux concours, c'est-à-dire au cahier des charges des concours que lance la Ville pour la construction de ses bâtiments. Il y avait une raison très précise à cela: c'est que, justement, ce n'est pas seulement la quantité qui nous importe, mais aussi la qualité. La commission de l'aménagement et de l'environnement et celle des travaux et des constructions ont peut-être renoncé, en l'état, à faire partie directement, sous une forme ou sous une autre qui paraissait impossible, du jury des concours pour les projets d'aménagement de la Ville. En revanche, elles souhaitaient être partie prenante dans l'élaboration du cahier des charges que l'on donne aux candidats lorsque l'on organise un concours.

Parmi les éléments à définir, il y aurait le cadre de vie et les matériaux utilisés pour la construction de l'école. Le cadre de vie concerne notamment le préau et la sécurité de celui-ci. Si l'on y pense tout de suite, c'est peut-être plus facile que de devoir réagir après coup. Il y a aussi tout l'aspect végétalisation, dont on parle beaucoup maintenant. Il faudrait qu'il ne soit pas simplement le pur effet – même s'il doit l'être aussi, et tant mieux – du réchauffement climatique, ou plutôt de la lutte anti-réchauffement climatique. Les panneaux solaires, c'est très bien! Mais une école, c'est un cadre de vie, donc il faut aussi prévoir des jeux avec des matériaux naturels, des espaces qui se prêtent au contact avec la nature et qui aient un peu de charme, de poésie. Figurez-vous que le Parti libéral-radical a aussi ses heures de poésie, Mesdames et Messieurs! Nous estimons que, pour les enfants, le cadre de vie d'une école doit favoriser l'imaginaire et le lien avec la nature.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous accepterons bien sûr le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-1484 pour un concours, mais nous

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

aimerions pouvoir participer au cahier des charges et donner nos préférences quant au lieu de vie des enfants.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Tout d'abord, j'aimerais remercier les différents intervenants de ce débat pour le bon accueil réservé à ce projet. Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que sur ce terrain à fort potentiel où il y a actuellement un verger et des arbres, ainsi que deux maisons, j'ai été séduite – et ma collègue M^{me} Kitsos avec moi – par la possibilité de conserver au maximum le patrimoine bâti et d'y mettre le parascolaire, par exemple, ou une bibliothèque, l'école en tant que telle étant réservée aux classes. Telle était d'ailleurs notre volonté. Ce projet est donc réellement novateur dans ce sens-là.

Il est vrai que les projections prévoient environ 350 enfants supplémentaires. Moi, j'aimerais rassurer le groupe du Centre, qui s'interrogeait au sujet d'une école *a minima* et qui se demandait s'il ne fallait pas être plus ambitieux. Le projet est établi sur la base de projections et l'objectif d'un concours est justement de nous permettre de choisir, puisqu'il y aura une diversité de projets présentés au jury. J'ai eu l'occasion, depuis que je suis en fonction, de constater dans le cadre de plusieurs projets – culturels, scolaires ou autres – à quel point l'inventivité et les propositions des architectes permettaient d'augmenter, si besoin, le nombre de pièces ou de classes. Le cahier des charges du concours indiquera donc clairement que le minimum est de 18 à 20 classes, au lieu des 22 classes initialement convenues entre les services du département de M^{me} Kitsos et les miens.

Dans la projection sur laquelle était basée la proposition PR-1484 qui vous est soumise ce soir, Mesdames et Messieurs, on avait imaginé au départ créer 22 classes. Ensuite, le fait de garder les constructions situées à proximité, et surtout la végétation, nous ont amenés à prévoir 18 à 20 classes. Il se trouve que les services ont validé cette option, mais peut-être que les résultats du concours montreront qu'il est possible d'en faire vingt-quatre, je n'en sais rien.

Comme je vous l'ai signalé, les deux maisons seront attribuées à des affectations parascolaires. Depuis qu'elles ont été achetées – c'est-à-dire depuis que ce terrain est propriété de la Ville de Genève –, ces deux villas ont acquis un statut en matière de valeur patrimoniale qui a évolué. Il est tout à fait juste et écologique, pour aller dans le sens de la préopinante Verte, de mettre en valeur un patrimoine bâti qui a évolué. Les deux villas ont été modifiées à l'intérieur, mais elles sont en assez bon état pour être rénovées, ce qui justifie le coût de l'opération.

J'aimerais également rassurer le Parti libéral-radical qui, par la voix de M^{me} Kraft-Babel, enjoint à mon département d'offrir une école de qualité et pas seulement de satisfaire à des critères de quantité. Ecoutez, Mesdames et Messieurs,

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

habitant à Genève de très longue date, il me semble – et c'est reconnu publiquement – que les écoles genevoises sont construites et livrées avec un très grand soin. Evidemment, on peut ne pas en apprécier l'architecture, par exemple, mais ça, c'est une affaire de goût. Je ne peux pas laisser dire – ou plutôt je ne pourrais pas laisser dire, si telle était l'intention de l'oratrice du Parti libéral-radical – que les écoles situées sur le territoire de la Ville sont de qualité moindre, alors que le département que je préside et la Direction du patrimoine bâti ont justement à cœur d'offrir des bâtiments et infrastructures publics de très grande qualité.

Cela, pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'une bonne qualité a une durée dans le temps beaucoup plus longue. C'est une lapalissade, on le dit souvent: le bon marché coûte toujours trop cher. La qualité a donc pour vocation de durer dans le temps, mais aussi d'offrir un cadre de vie adéquat à nos enfants et aux enseignants qui travaillent dans les écoles. Je connais quand même un certain nombre d'écoles en ville de Genève et je puis vous assurer qu'elles sont de très grande qualité, Mesdames et Messieurs, je suis sûre que vous en êtes également convaincus – sauf pour certaines écoles qui ont besoin d'être rénovées, je peux vous l'accorder, mais on y travaille.

Voilà les éléments que j'avais à vous transmettre. Je me réjouis que ce projet assez novateur convienne – pour l'heure – à l'ensemble du Conseil municipal. Je tiens encore une fois à vous remercier d'en avoir accepté l'urgence pour les raisons que j'ai expliquées hier soir, ce qui permettra d'aller beaucoup plus vite dans la mise en place du concours, de désigner les membres du jury et de vous faire des propositions le plus rapidement possible. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Il est évident que, si on rase tout, on peut faire plus de classes! Ça, je pense qu'on doit l'admettre. Mais la réalité, c'est ce que dit ma collègue M^{me} Perler: d'une part, la conservation des villas avec une forte valeur patrimoniale participe quand même d'un environnement accueillant pour les enfants, vous voyez ce que je veux dire, Mesdames et Messieurs; d'autre part, la conservation des arbres fruitiers joue aussi un rôle. D'ailleurs, on veut végétaliser d'autres préaux. Il y aurait quelque chose d'un peu contradictoire à affirmer qu'on veut végétaliser les préaux tout en rasant des arbres fruitiers quand ils sont déjà là! Ce projet pose ce type de questions.

En termes de besoins, ce qui a été identifié, c'est 18 à 20 classes. Lors des négociations qui ont eu lieu avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), une possibilité d'augmenter la capacité du bâtiment en l'élevant à quatre étages pour arriver à la garantie de créer 20 classes a été évoquée. Il faudra voir ça au niveau du concours, mais disons que c'est une piste qui nous permettrait quand même de garantir ce nombre de classes. Voilà ce que je voulais ajouter à ce sujet.

Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

L'évaluation du nombre d'enfants qui seront accueillis dans cette école a été faite avec le Service d'urbanisme, ce sont les chiffres que nous avons. Il est vrai qu'on n'est pas à l'abri d'augmentations car, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il y a une très forte densification de certains quartiers de la ville et on se trouve dans une situation complexe. En effet, la croissance démographique qui donne lieu à cette densification génère des besoins supplémentaires en termes d'accompagnement de la population, mais aussi d'infrastructures, tout simplement, si on ne veut pas créer d'inégalités entre les différents quartiers.

Il y a là un véritable enjeu pour la Ville de Genève: quand on densifie, il faut tenir compte de cet aspect dans le développement des infrastructures. Cet enjeu-là crée forcément un champ de tensions – pas dans ce projet, mais il peut y avoir un champ de tensions. A un moment donné, si on veut végétaliser et avoir des espaces beaucoup plus verts pour que la ville soit vivable – ce qui est important, on le voit bien avec les canicules et les différents effets du dérèglement climatique – on doit aussi avoir en tête ces problématiques-là, évidemment.

Vous voyez toutes les questions complexes qui se posent, Mesdames et Messieurs, pour équilibrer les projets, de manière à répondre aux besoins en infrastructures tout en ayant en tête l'importance de la transition écologique. Pourquoi est-il fondamental d'avoir des infrastructures de qualité et de répondre aux besoins? Ça, c'est une obligation légale, mais je parle au sens large en pensant aussi aux crèches, aux espaces socioculturels, aux bibliothèques, etc. Eh bien, c'est parce qu'ainsi on réduit les inégalités, mais aussi parce que ça nous permet d'assurer un taux d'encadrement adéquat dans les écoles primaires.

C'est l'un des leviers fondamentaux de la lutte contre les inégalités, afin de permettre aux enfants de s'émanciper et d'avoir accès ensuite, en toute liberté, à une formation et à une insertion socioprofessionnelle réussies. Il est donc fondamental pour nous, au Conseil administratif, de pouvoir garantir la qualité de l'accueil scolaire et de bonnes conditions d'apprentissage pour tous les enfants. Je vous remercie de votre attention.

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur la délibération de la proposition PR-1484 assortie d'une recommandation acceptée par la commission des travaux et des constructions, qui figure à la page 19 du rapport PR-1484 A.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération, assortie de la recommandation de la commission, est acceptée à l'unanimité (67 oui).

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 (soir)
Proposition: construction d'un groupe scolaire
dans le secteur Mervelet – Forêt

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 400 000 francs destiné au concours et à l'étude pour la construction d'un groupe scolaire avec rénovation et réaffectation des deux villas existantes dans le secteur Mervelet – Forêt, sur les parcelles Nos 1723 et 1726, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Art. 5. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Les essences d'arbres fruitiers seront choisies; les haies devront servir d'habitat protecteur et nourricier pour les oiseaux.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Résolution du 27 juin 2022 de M^{mes} et M. Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar et Anna Barseghian: «Pour l'installation de fontaines à eau sans plus tarder dans les gares CFF de la ville de Genève» (R-297)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le désastre écologique de l'eau en bouteilles dont l'empreinte écologique serait 1000 fois plus importante que celle de l'eau minérale potable du réseau public (cf. notamment publication en ligne des SIG et de l'Université de Neuchâtel);
- le nombre de passagers transitant par les gares CFF sises sur le territoire de la Ville de Genève (Cornavin, Sécheron, Champel et Eaux-Vives);
- que lesdites gares ne disposent pas de fontaines à eau accessibles afin de remplir une gourde en lieu et place d'acheter une bouteille d'eau ou de soda dans un commerce de la gare;
- qu'avec le réchauffement climatique, cette problématique devient d'autant plus critique;
- que les CFF ont d'ores et déjà aménagé des fontaines à eau notamment dans les gares de Bâle, Lausanne, Winterthour et qu'ils s'en prévalent sur leur site internet;
- que l'accessibilité à l'eau douce potable y compris dans le domaine public est un facteur important de la qualité de vie en ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller et négocier sans plus tarder avec les CFF s'agissant de l'installation de fontaines à eau dans les gares sises sur le territoire de la Ville de Genève;
- d'interpeller le Conseil d'Etat pour qu'il fasse de même s'agissant des gares CFF situées dans le reste du canton.

—***—

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 6, p. 694.

Préconsultation

La présidente. J'ouvre la préconsultation et je donne la parole aux auteurs de la résolution pour qu'ils la développent.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Je reviens sur la résolution R-297 que j'ai déjà présentée hier lors du vote de l'urgence. Je n'aurai pas grand-chose de nouveau à dire, mais il vaut la peine de le répéter, tant c'est important, dirais-je – quand bien même je suppose que cette résolution est assez consensuelle.

Elle part du constat que l'eau en bouteilles a une empreinte écologique déplorable, qui serait 1000 à 1500 fois plus importante que celle de l'eau minérale potable distribuée par les Services industriels de Genève (SIG); que le nombre de passagers qui transitent par les gares des Chemins de fer fédéraux (CFF) situées sur le territoire de la Ville de Genève est très important, en particulier à la gare de Cornavin, mais également dans les gares du Léman Express maintenant – à savoir celles de Sécheron, de Champel et des Eaux-Vives; que lesdites gares ne disposent pas de fontaines à eau accessibles afin de remplir une gourde ou de boire directement et que, dès lors, les personnes sont obligées, le cas échéant, d'aller acheter des bouteilles en plastique pour se désaltérer; que cette problématique devient d'autant plus critique avec le réchauffement climatique et qu'on ne peut plus continuer comme ça; que, par ailleurs, les CFF ont d'ores et déjà aménagé des fontaines à eau notamment dans les gares de Bâle, de Lausanne et de Winterthur, qu'ils s'en prévalent sur leur site internet et qu'ils annoncent qu'à terme, normalement, toutes les gares devraient être munies de ces fontaines à eau; que l'accessibilité à l'eau douce potable, y compris sur le domaine public, est un facteur important de la qualité de vie en ville.

Compte tenu de tous ces considérants, nous demandons au Conseil administratif d'interpeller les CFF et de négocier avec eux sans tarder en vue de l'installation de fontaines à eau dans les gares sises sur le territoire de la Ville de Genève, mais aussi d'interpeller le Conseil d'Etat pour qu'il fasse de même s'agissant des gares CFF situées dans le reste du canton. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 58 oui contre 3 non.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Certes, il y a une urgence climatique et, quand il fait chaud, on a tous soif. Cela dit, à ma connaissance, les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) ne sont pas la propriété de la Ville de Genève, mais d'une société anonyme dans laquelle la Ville n'a pas

Résolution: fontaines à eau dans les gares CFF à Genève

d'actions, à ce que je sais. Quoi qu'il en soit, l'eau, ça coûte! Cela signifie que, si on demande aux CFF de mettre des fontaines à eau dans les gares, il faudra bien que quelqu'un paie cette eau, puisqu'elle n'est pas gratuite. Contrairement à ce qu'on croit, l'eau se paie! N'importe quel commerçant le sait. Mesdames et Messieurs, l'eau que vous consommez chez vous est incluse dans les frais accessoires de vos loyers. L'eau, ça coûte, parce qu'on la purifie; elle ne vient pas toute seule dans nos robinets! Le prix de l'eau comprend donc tout un réseau, la purification et ce qui va avec.

J'ai entendu ma collègue Amsellem dire que les bouteilles d'eau n'étaient pas forcément écologiques. Je suis d'accord... Mais qu'est-ce qui est écologique, de nos jours? Une gourde ne l'est pas forcément non plus, selon la manière dont elle est fabriquée. Une bouteille d'eau, elle, se recycle après avoir été achetée. On la met dans des poubelles spécialement prévues pour le recyclage. Et puis, cette eau que monsieur et madame Tout-le-monde achètent lorsqu'ils ont soif, elle fait vivre un commerçant ou un petit commerçant de proximité! Par conséquent, quoi que vous en pensiez, Mesdames et Messieurs, mettre des fontaines à eau partout, c'est aussi tuer le petit commerce, alors qu'il a beaucoup souffert ces derniers temps. Mettre des fontaines à eau, c'est aussi tuer la restauration. Déjà qu'on veut fermer les terrasses des restaurants et des bars le jeudi à minuit depuis le 1^{er} juin...

Une voix. Bravo!

M^{me} Patricia Richard. Si, en plus, ils ne peuvent pas facturer des consommations en terrasse ou à l'intérieur, eh bien, ils vont mourir! Pour toutes ces raisons-là, qui s'appellent entre autres la libre entreprise, et vu le fait que les gares des CFF ne sont pas notre propriété ni ne relèvent de notre responsabilité, le Parti libéral-radical refusera la résolution R-297.

Une voix. Bravo!

M. Daniel Dany Pastore (MCG). J'en reviens souvent à l'expression «il fut un temps»... un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, mais il est clair qu'à cette époque-là il y avait des fontaines en ville de Genève. C'était marqué «eau potable» ou, sur certaines, «eau non potable». Depuis, les SIG ont mis l'eau potable partout, dans toutes les fontaines. Mais vous conviendrez, Mesdames Messieurs, qu'il est difficile d'en boire l'eau si on n'a pas de gobelet. On a... ou plutôt on avait – parce qu'elles ont disparu une à une – des petites fontaines d'un mètre de haut qui coulaient jour et nuit. Evidemment, on la paie,

l'eau, c'est vrai! Il est clair aussi – j'utilise ce terme, parce que j'ai l'impression que c'est une histoire très sombre, c'est pour ça que j'essaie de faire toute la lumière – que ces mêmes fontaines peuvent être aménagées avec ce qu'on appelle un Kuglopress: on appuie sur un bouton rond en laiton de 4 à 5 cm de diamètre et l'eau jaillit, on peut boire. Généralement, elle est fraîche, en plus!

Est-ce que, pour sauver le commerce, on devrait priver d'eau les gens d'un certain âge – les anciens, pour les appeler ainsi – qui en ont urgemment besoin? L'eau, c'est la vie! On dit toujours qu'on la paie. C'est vrai, malheureusement. Si quelqu'un peut me citer quelque chose qu'on ne paie pas, aujourd'hui... Même l'oxygène se paie! Les impôts, c'est fait pour couvrir tout ça.

Moi, je pense qu'il serait temps de remettre ces fontaines à eau. On en avait déjà parlé il y a quelques années. Je ne sais pas pourquoi elles ont disparu, il n'y a pas de raison. Il faudrait retrouver leur emplacement sur les trottoirs – à part ceux qui ont été refaits à neuf et élargis d'une façon phénoménale – et en remettre quelques-unes sur les axes principaux, surtout pour les touristes. Car les touristes, Mesdames Messieurs, vous êtes censés savoir qu'ils marchent en ville de Genève, qu'ils visitent, qu'ils tournent et qu'ils n'ont pas toujours envie de s'arrêter dans un bistrot pour payer un café 4 ou 5 francs – ou une bouteille d'eau 7 francs! Il faut penser à tout! Ce n'est pas parce qu'on a un petit commerce... Evidemment, on veut le défendre mais, nom d'une pipe, on est en train de déraisonner! Genève est la ville la plus chère du monde, et elle ne peut même pas offrir de l'eau aux gens de passage ou à ceux qui ont soif, qui ont besoin de se rafraîchir!

Alors s'il vous plaît, je ne vous dis pas de voter oui à la résolution R-297, je ne vous dis pas non plus de voter non, mais votez en votre âme et conscience... Surtout que la population vieillit beaucoup, puisqu'on est plus de 40% à être des anciens, à Genève. Je vous remercie de m'avoir écouté avec patience.

M. Gazi Sahin (EàG). Cela a été dit: on sait tous que la ville de Genève était connue autrefois pour ses fontaines. Jusqu'au milieu du siècle dernier, il y avait une fontaine d'eau douce potable, grande ou petite, pratiquement à chaque coin de rue, pour le bonheur des habitants et des habitantes. Il est vrai que la vie urbaine progresse, nous faisant abandonner certaines bonnes choses que nous avions avant. Aussi progressiste que je sois, je reconnais le fait que les progrès nous aliènent parfois, surtout quand il s'agit des progrès capitalistes sans contrôle. Nous constatons actuellement, chaque jour un peu plus, les conséquences néfastes de notre rupture organique avec la nature. Là, c'est évident.

Pour en revenir à la résolution urgente R-297, le groupe Ensemble à gauche se préoccupe depuis longtemps de la consommation d'eau en bouteilles, les raisons en ont déjà été évoquées. Au-delà de la qualité de vie, nous pensons que l'accès à

Résolution: fontaines à eau dans les gares CFF à Genève

l'eau douce potable dans l'espace public est un droit. Ce n'est donc pas seulement une question de qualité de vie, mais c'est aussi un droit.

Karl Marx disait: «Le capitalisme...» (*Vives réactions dans la salle.*) Oui, oui, mais écoutez, après ce que j'ai entendu tout à l'heure, il fallait que je le dise: «Le capitalisme, s'il pouvait, vendrait l'ombre de l'arbre.» On n'en est pas là, mais il faut rendre l'eau accessible et gratuite partout dans l'espace public comme autrefois, c'était une bonne habitude. Dans ce sens, nous soutenons cette résolution urgente sans hésiter. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M. Matthias Erhardt (Ve). Je souhaite rebondir sur les déclarations de ma collègue M^{me} la conseillère municipale Patricia Richard – vous lui transmettez, Madame la présidente. Premièrement, j'aimerais lui dire que l'élément constitutif d'une résolution est justement que sa demande est hors du champ des compétences propres de la Ville. Nous savons très bien que les gares que nous visons n'appartiennent pas à notre municipalité, c'est justement pour ça que nous demandons au Conseil administratif de prendre langue avec les propriétaires et exploitants de ces gares – les CFF pour la gare de Cornavin, la société qui gère le Léman Express ou les CFF pour les gares du CEVA – afin qu'ils y installent des fontaines à eau. C'est pour ça que nous avons déposé une résolution et non pas une motion: nous savons très bien que l'installation de ces fontaines ne dépend pas du bon vouloir du Conseil administratif.

Deuxième constat: M^{me} Richard disait que les bouteilles vendues en masse dans les gares faisaient vivre les petits commerces. Mais laissez-moi rigoler! Les petits commerces, dans les gares, c'est la Migros ou la Coop! C'est les kiosques de Naville SA! Ce sont les grandes chaînes et les grandes entreprises qui vivent de ces ventes!

M^{me} Amsellem l'a dit: une bouteille d'eau polluée au minimum 1500 fois plus que l'eau du robinet! Bien sûr que la production d'une gourde demande aussi de l'énergie et polluée à son niveau, mais la gourde, on va la réutiliser! On la réutilise pendant cinq ou dix ans – à moins qu'on la perde, ce qui m'arrive régulièrement, mais tel n'est pas le propos ici.

Ensuite, la question de l'accès aux ressources que pose M. Sahin est intéressante, bien sûr. M^{me} Richard a dit que l'eau coûtait. D'accord... Dans la société où nous vivons actuellement, l'eau coûte. Mais on peut s'interroger: est-ce que l'eau doit coûter? Est-ce que l'eau ne devrait pas être gratuite et disponible? Elle est en effet essentielle à la survie des personnes qui peuplent cette planète.

Voilà, je pense qu'il y a énormément d'éléments qui font que la résolution R-297 est un texte plus que raisonnable. En outre, c'est une approche tout à fait pragmatique de l'écologie. On ne vous demande pas d'adhérer à un traité international, Mesdames et Messieurs, mais tout simplement de soutenir un principe qui permettra à toutes et tous d'adopter au quotidien des gestes simples et écologiques pour la planète et pour la santé. C'est pour ça que nous vous demandons du fond du cœur de soutenir cette résolution. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Merci, Monsieur Erhardt, pour ce beau plaidoyer! Le Centre votera le renvoi de la résolution urgente R-297 au Conseil administratif, afin que celui-ci prenne langue avec les CFF et le Conseil d'Etat pour installer des fontaines à eau dans les gares. En effet, je pense qu'il est important que chaque personne qui sort du train puisse consommer de l'eau. Et si elle ne veut pas utiliser celle des fontaines, elle peut toujours aller s'acheter une bouteille. Nous, le Centre, nous sommes sensibles aussi à la pollution générée par l'usage des bouteilles d'eau en plastique et nous pensons que les fontaines sont en tout cas une bonne façon de remédier – à un petit niveau – à la pollution exagérée de notre ville. C'est pour tous ces arguments que nous allons soutenir cette résolution urgente. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

M. Yves Herren (HP). Effectivement, face à la résolution R-297, on pourrait se dire qu'elle demande encore quelque chose qu'on n'a pas les compétences de faire. Mais là, pour le coup, il est extrêmement intéressant que la Ville interpelle les CFF qui, dans le passé, étaient quand même une sorte de service public. On pouvait aller aux toilettes gratuitement dans les gares. Mais depuis un certain temps, on doit payer 1,50 franc pour ça. Or il y avait de l'eau potable dans ces toilettes... Maintenant, on doit payer 4,60 francs une bouteille d'eau en plastique qui sera recyclée de manière assez complexe. Il y avait des bancs dans les gares. Maintenant, on ne peut plus s'y asseoir, parce que les CFF ont organisé un marché quelque peu captif, pour ainsi dire.

Ma collègue du Parti libéral-radical parlait du petit commerce. Mais comme l'a dit mon collègue Vert, le petit commerce n'a aucune chance de postuler à quoi que ce soit pour avoir un lieu de vente dans le Metro Shopping de Cornavin! Je veux dire qu'il faut avoir 112 enseignes et respecter un certain nombre de normes pour cela. Donc ce texte n'est vraiment pas inintéressant.

Résolution: fontaines à eau dans les gares CFF à Genève

Je rappelle aussi que, quand on prend un train jusqu'à Brigue, par exemple, on ne peut pas trouver d'eau potable dans le train non plus. Franchement, le droit inaliénable dont a parlé M. Gazi Sahin qui consiste à accéder à l'eau gratuitement, c'est quand même la moindre! Si la Ville de Genève manifeste son intérêt à ce sujet, ça peut être un signe pour que la situation actuelle n'empire pas trop, parce qu'autrement on n'aura bientôt plus accès à rien, ou tout sera monétisé. Je pense donc que c'est une urgence tout à fait louable. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour moi, l'accès à l'eau – que ce soit pour boire ou se laver – est vraiment un signe de la générosité d'une société. Quand il n'y a pas d'eau, je trouve que c'est vraiment épouvantable! Quand j'étais enfant, il y avait des fontaines partout et l'eau coulait, jusqu'au moment où il gelait. Là, on était obligés de fermer les fontaines.

Je n'ai pas très bien compris ce que les auteurs de la résolution R-297 ont voulu dire par le terme «fontaines à eau». Car ce qu'on appelle aujourd'hui les fontaines à eau, c'est évidemment ces grandes bombonnes en plastique avec des petits gobelets en plastique à côté, dans lesquels on fait couler un peu d'eau. Alors ça, ça ne nous paraît pas une très bonne idée. En revanche, je suis tout à fait favorable à ce que les gens se munissent comme moi d'un gobelet rétractable – je l'ai toujours dans mon sac – ou d'une gourde où ils puissent faire couler de l'eau qui serait à disposition au moyen de robinets placés soit sur le domaine public, soit dans les gares.

En revanche, les fontaines ne doivent – à mon avis – pas couler en continu. Personnellement, je paie 6 francs le mètre cube d'eau pour alimenter ma maison: 3 francs servent à fournir l'eau et 3 francs à son retraitement. C'est quand même un certain montant! Avec un prix de 6 francs le mètre cube, ça va assez vite. Il me semble donc que munir les fontaines – nos jolies fontaines en fonte peintes en noir – de boutons pour ouvrir ou fermer le débit de l'eau serait une très bonne idée. Peut-être que je pourrai alors enfin rédiger un texte qui ne serait pas forcément un projet de délibération, mais une simple motion, afin qu'il soit plus facile d'accéder à l'eau dans notre bonne ville.

Mon groupe et moi-même allons soutenir la résolution R-297, mais j'aurais quand même bien aimé qu'on nous précise en quoi consistent ces fontaines dites «à eau». On sait qu'à Munich il y a des fontaines à bière au mois d'octobre, pour l'Okttoberfest... Et il pourrait même y avoir des fontaines à chasselas, comme le disait tout à l'heure M. Luc Barthassat! Alors, qu'est-ce qu'une fontaine à eau? Merci de le préciser avant le vote, s'il vous plaît.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Je réponds volontiers à cette question – vous transmettez mes propos à M^{me} Magnin, Monsieur le président de séance. Je me suis peut-être laissé emporter par mon enthousiasme, tout à l'heure. Le terme «fontaines à eau» dans notre résolution signifie tout simplement «fontaines», et le système du bouton pour arrêter le débit d'eau nous convient très bien.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, par rapport à cette résolution, j'aimerais vous dire qu'effectivement l'accès à l'eau est une base tout à fait normale. Je vous signale qu'il y a plus de 330 fontaines et points d'eau en ville de Genève, dont une grande majorité qui distribuent de l'eau potable. Je vous épargne l'historique de la volonté de la Ville, depuis plusieurs siècles, quant à la mise à disposition de l'eau pour sa population.

J'ai entendu dire tout à l'heure qu'il s'agissait également d'éviter les bouteilles d'eau en plastique – mais pas seulement, car d'autres boissons sont aussi vendues en bouteilles. Quoi qu'il en soit, la population doit pouvoir accéder à l'eau et cette résolution n'est pas dénuée de sens. Peut-être le savez-vous déjà: les CFF ont lancé un concept baptisé SBB H2O, dont l'objectif est justement d'installer des points d'eau dans les gares, notamment dans le but de réduire les déchets en plastique. Les CFF ont sondé leur clientèle à ce sujet et les quelque 1100 réponses obtenues en ligne ont démontré un clair intérêt pour un tel objectif. Par exemple, la gare de Lausanne a été équipée de fontaines à eau en 2021. Le Conseil administratif pourrait donc parfaitement transmettre aux CFF les vœux de votre Conseil municipal – si vous votez cette résolution – pour vérifier l'équipement des gares situées sur le sol communal ou, plus largement, dans le canton. Il s'agit aussi pour nous de témoigner de l'intérêt pour ces points d'eau, s'ils n'existent pas encore, afin d'en hâter la réalisation.

La Ville pourrait envisager une collaboration avec les CFF en mettant de l'eau à disposition aux alentours des gares situées sur son territoire, à savoir celles des Eaux-Vives, de Champel, de Cornavin et de Sécheron. J'ajoute, Mesdames et Messieurs, que vous trouvez des détails concernant le dispositif d'eau potable gratuite dans les gares des CFF sur leur site, à la rubrique «conseils aux voyageurs». Je tiens le lien à votre disposition, si vous le souhaitez. Il y a même des photos! Vous voyez donc que les CFF se préoccupent aussi de cette question.

Sachez enfin qu'il existe une application pour téléphones baptisée «GE-Soif», qui cartographie tous les points d'eau genevois. On y constate que les alentours de Cornavin sont richement pourvus, qu'à Champel il y a une possibilité de s'approvisionner en eau mais que ce n'est apparemment pas le cas à Sécheron ni aux Eaux-Vives. Sécheron porte bien son nom, alors que les Eaux-Vives le

Résolution: fontaines à eau dans les gares CFF à Genève

portent mal... En effet, il n'y a pas d'approvisionnement en eau potable gratuite dans les alentours de ces deux gares.

L'idée de cette résolution est tout à fait louable, elle est d'ailleurs en train d'être testée à Lausanne et à Winterthur. Il n'y a donc pas de raison pour qu'elle ne le soit pas également sur le territoire de la Ville de Genève et dans notre canton. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté sans opposition (63 oui et 1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller et négocier sans plus tarder avec les CFF s'agissant de l'installation de fontaines à eau dans les gares sises sur le territoire de la Ville de Genève;
- d'interpeller le Conseil d'Etat pour qu'il fasse de même s'agissant des gares CFF situées dans le reste du canton.

7. Motion du 27 juin 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Ecole des Pâquis: il y a urgence» (M-1709)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'exaspération des habitants, des parents d'élèves et des commerçants des Pâquis, à cause du trafic de drogue qui a pris une expansion fulgurante aux abords et même dans le préau de l'école de Pâquis-Centre, notamment avec l'arrivée du crack, stupéfiant très dangereux;
- la situation d'insécurité qui prévaut jour comme nuit due à la présence permanente des dealers dans le secteur;
- le nombre de textes déposés aussi bien au Conseil municipal (M-1310, M-1331, M-1244) qu'au Grand Conseil (M 2078);
- les nombreuses pétitions déposées par des citoyens excédés, comme la P-262: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne» acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2014;
- les lettres adressées au Conseil d'Etat, au procureur général et à la police;
- les articles parus dans la presse locale dénonçant une situation qui empoisonne la vie des citoyennes et des citoyens de notre cité;
- que dans sa réponse du 2 mai 2018 à la motion M-1331, le Conseil administratif s'est engagé à une fermeture du préau à l'horizon mi-2020;
- qu'à ce jour la situation ne cesse de se dégrader;
- eu égard à la gravité et à l'urgence de la situation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif la fermeture sans délai du préau de l'école de Pâquis-Centre afin que la rentrée scolaire 2022-2023 se déroule dans de bonnes conditions.

—***—

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 6, p. 694.

Préconsultation

Le président. J'ouvre la préconsultation et je donne la parole aux auteurs de la motion pour qu'ils la développent.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, comme je l'ai dit hier pour présenter notre motion au moment du vote de l'urgence, elle porte sur la situation inquiétante que les habitantes et les habitants des Pâquis vivent actuellement. Nous déplorons la présence du trafic de drogue dans ce quartier depuis des années et l'activité des dealers qui sévissent dans les rues, notamment aux alentours de l'école de Pâquis-Centre. Tel est l'objet qui nous intéresse ce soir, compte tenu des compétences de la Ville en la matière. C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs, que nous vous invitons à soutenir la motion M-1709, qui vise à fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre afin que la prochaine rentrée scolaire se déroule dans de très bonnes conditions.

Notre demande n'est pas nouvelle. Elle fait suite à de nombreuses autres demandes émises au cours des dix dernières années, ainsi qu'à la réponse de l'ancien Conseil administratif qui était favorable à la fermeture de ce préau. Le Conseil administratif actuellement en exercice, par la voix de M^{me} Kitsos et de M^{me} Perler, y est lui aussi favorable. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à faire un bon accueil à la motion M-1709 et à donner une légitimité à notre Conseil administratif pour fermer – dans un premier temps – le préau de cette école. Merci pour votre soutien.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Eh bien, c'est beaucoup plus grave qu'on peut le penser! Pour l'instant, les victimes sont d'abord les enfants, bien sûr, on le sait. Ensuite, ce sont ceux qui s'adonnent à la drogue, il ne faut pas oublier ça non plus. Je veux dire que, s'ils ne trouvaient pas d'endroit pour se procurer de la drogue, peut-être qu'ils iraient se faire soigner. Je dis bien «peut-être»... Je pèse mes mots, pour l'instant. Je peux m'égarer plus tard, je crois d'ailleurs que c'est ce qui va arriver... (*Rires.*) Je vous avertis!

Venons-en à l'école de Pâquis-Centre. Pourquoi les dealers, les marchands de stupéfiants et de produits prohibés se sont-ils installés là-bas? Eh bien, c'est tout simple, on a l'explication: vous avez fabriqué un ghetto! Tant qu'il y avait de la circulation, du mouvement, des gens qui passaient, des voitures qui circulaient, ça allait mieux. Eh oui! Vous avez fait une petite île piétonne, c'est mignon, c'est joli... Mais à part les habitants du quartier, les gens n'y vont plus. Pourquoi aller là-bas? Même les restaurants du bout des Pâquis ont moins de chiffre d'affaires

que dans le temps. Si on s'engage maintenant avec son véhicule dans la rue de Berne... non, la rue des Pâquis... Non... Pour aller à la rue de Zurich, c'est laquelle? La rue de Berne!

Des voix. Zurich! Neuchâtel! Bâle! (*Rires.*)

M. Daniel Dany Pastore. Je suis content que ça vous fasse rire... Parce que c'est justement vous, la gauche, qui avez fomenté cet îlot piéton avec des interdictions qui le ferment à la circulation, des poteaux verts et des potelets qui empêchent les voitures de s'y arrêter! Par conséquent, elles n'y vont même plus! C'est bien... Les habitants sont contents, d'une certaine façon. Mais voilà, je crois que la solution est pire que le mal d'avant. Dans cette histoire de drogue, c'est vous qui avez mis cette surface à la disposition des dealers! Ils peuvent sans peine aller dans les petites rues, sachant qu'on ne pourra pas les poursuivre aisément, puisqu'on ne peut pas y circuler.

J'aimerais que vous preniez conscience du fait qu'on s'apprête, à l'heure actuelle, à mettre les enfants dans une prison – ce n'est plus une école, c'est Alcatraz! Une fois qu'ils sont entrés, c'est fermé, c'est bouclé! D'accord, on les protège... Je veux bien. Mais c'est quand même horrible d'en arriver à ce stade-là! Il y a une dame qui a dit tout à l'heure une chose magnifique...

Le président. Nous sommes en préconsultation, Monsieur le conseiller municipal, pour l'instant.

M. Daniel Dany Pastore. Cette dame a dit qu'une école devait quand même être un endroit sympathique qui favorise la créativité des enfants. Eh bien, là, ils vont savoir ce que c'est que M. Papillon, l'évadé d'Alcatraz! Sur ce, je voudrais que vous preniez conscience du fait que, parmi toutes les décisions que nous pouvons prendre aujourd'hui, il n'y en a qu'une qui soit bonne: ouvrez-moi ces Pâquis et il y aura de la circulation, des gens qui passent! La vraie solution sera là!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vos propos ne vont pas tellement dans le sens de la motion M-1709, mais je fais voter maintenant l'entrée en matière sur cet objet.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 43 oui contre 9 non.

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent pour cinq minutes au maximum.

M^{me} Anne Carron (LC). La fermeture des préaux est un débat récurrent. Celui sur l'école de Pâquis-Centre l'est plus encore et remonte à bientôt une dizaine d'années. Le Centre a toujours pris position en faveur de la sécurité des enfants, avec pour mesure la fermeture de nuit du préau, si cela s'avérait nécessaire. Cette fermeture est déjà effective dans une dizaine d'établissements en ville et elle est aussi appliquée dans les communes de Lancy et d'Onex. Cette solution n'est certainement pas idéale, mais elle n'a rien d'exceptionnel et elle s'impose dans les situations extrêmes, ce qui est malheureusement le cas aux Pâquis.

Au printemps 2021, nous avons à nouveau débattu de cette problématique dans notre Conseil municipal à la faveur d'une motion de l'Union démocratique du centre, la motion M-1244 intitulée «Pour une fermeture nocturne du préau de l'école de Pâquis-Centre». Une forte majorité de gauche – contre l'avis de M^{me} Kitsos, magistrate socialiste – s'est opposée à cette fermeture, laissant le Centre et la droite pantois, tant la gravité du problème était connue et demandait des mesures urgentes de protection. Aujourd'hui, le Centre constate que les propositions de prévention préconisées par la gauche ne fonctionnent pas aux Pâquis. Il s'agit donc sans attendre de faire preuve du pragmatisme imposé par la situation.

Actuellement, la commission des travaux et des constructions est nantie de la proposition PR-1501 du Conseil administratif qui prévoit la fermeture nocturne du préau de l'école de Pâquis-Centre réclamée – à raison, selon nous – par beaucoup. Dans ce cadre, le Centre s'engage à ce que ce préau soit efficacement protégé des nuisances extérieures et qu'il offre aux écoliers du quartier un cadre de vie et d'apprentissage accueillant, propre et sûr. Il faut bien admettre que le concept d'ouverture sur le quartier voulu lors de la construction de cette école n'est plus possible, pour une durée indéterminée, et nous le regrettons. Dans ce contexte, selon nous, le rehaussement des barrières actuelles est un élément important. Reste à en déterminer la hauteur.

L'aménagement actuel du préau offre aussi des recoins et des lieux propices à des trafics et activités qui empoisonnent la vie quotidienne des habitants. Cela demande à être repensé. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est sur le pont aux aurores, chaque matin, pour réparer les dégâts de la nuit. Il ne parvient d'ailleurs plus à effacer les marques d'insalubrité et d'incivilités qui dégradent le préau. Cette situation n'est tolérable ni pour les employés confrontés à ces déprédations, ni pour les enfants et usagers de l'école, qui méritent un environnement décent. Cette situation plaide aussi, selon nous, pour une fermeture nocturne de ce préau.

Aujourd'hui, nous n'en sommes malheureusement plus au point de nous demander si cette fermeture déplacerait les problèmes ailleurs. Celle-ci s'impose, et il faut passer des intentions aux actes. Il faut souligner – cela a été dit tout à l'heure – que cette mesure entre parfaitement dans les compétences de notre Conseil municipal. Nous renverrons donc la motion M-1709 au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M. Alain Miserez (LC). Bravo!

Le président. Merci, Monsieur Miserez... Merci, Madame la conseillère municipale.

Le président. Monsieur le conseiller municipal Omar Azzabi, vous avez la parole. Est-ce que vous voulez aussi nous présenter l'amendement des Verts, par là même? Ou c'est M. Erhardt qui le fera – ou encore quelqu'un d'autre?

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président de séance. C'est M. Erhardt qui présentera notre amendement. J'en profite pour remercier aussi M. Miserez pour son enthousiasme... Messieurs-dames les conseillères et conseillers municipaux, s'il est un problème que ni le Mouvement citoyens genevois ni la droite municipale ne pourront régler à eux seuls, c'est bien celui du deal de drogue dans notre commune et notre canton. Si la gauche de ce plénum ne peut régler les problèmes de droits humains dans le monde, malgré l'importance de leur dénonciation, la droite ne pourra pas non plus régler le problème du crack aux Pâquis et ailleurs.

Il est sûrement plus facile de crier au loup sécuritaire et au scandale de l'inaction politique contre ce fléau que représentent les petits cailloux de cocaïne solidifiée pour pauvres, que de s'attaquer à la racine du problème. La racine du problème est le trafic mondial de cocaïne, lequel, comme par hasard, trouve sa place dans des lieux de prédilection comme le quartier des banques ou les boîtes de nuit – mais cela, bien évidemment, ne soulève aucun questionnement, ni le moindre scandale ou le moindre appel au tout-sécuritaire. (*Applaudissements de la gauche.*)

Une fois ce contexte posé, il s'agit bien évidemment de répondre au cri d'alerte des parents aux Pâquis – et cela, dans tout le quartier. Nous entendons la détresse, reconnaissons la gravité de la situation et sommes décidés à y apporter des réponses à court, moyen et long terme. Fermeture, sécurité... *and what else?*

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

Les Vertes et les Verts prennent note du changement d'approche dans le quartier et du ras-le-bol des habitants et des habitantes. Nous réitérons aussi notre pleine confiance aux associations de terrain et à leur expertise, dont nous devons nous servir en tout temps pour réadapter notre politique en la matière.

Si fermeture du préau il y a, si des mesures de répression se mettent en place, sachez que la réponse sera insuffisante. Nous reviendrons sur ces mêmes sièges parler de ce même problème dénoncé, cette fois-ci, par des habitants et habitantes vivant trois rues plus loin. Si les associations spécialisées telles que Première ligne au Quai 9 parlent de quatre piliers pour traiter le problème de la drogue, sachez que la répression n'est que le dernier de ces piliers dans un ordre chronologique: prévention, soins, réduction des risques et, enfin, répression.

Du temps de notre magistrate M^{me} Esther Alder, cela a été dit, une dizaine de préaux avaient déjà été forcés de fermer. L'actualité de cette semaine démontre que le problème est de retour. Qu'est-ce qui dit que, dans le cas de l'école de Pâquis-Centre, nous pourrions fermer le préau, rehausser et végétaliser les barrières et augmenter temporairement le nombre de patrouilles de la police municipale sans déplacer le problème? Nous ne ferons que lancer la balle aux voisins, qui la lanceront à leur tour à leurs voisins.

Pâquis-Centre est un cas d'école, puisque cet établissement subit plusieurs problèmes récurrents illustratifs des préaux du quartier. Tout d'abord, il y a une entrée de parking à cet endroit et nous devons en assurer l'accessibilité aux utilisateurs. Deuxièmement, ce préau se trouve à côté de La Traverse, la Maison de quartier des Pâquis fréquentée par des jeunes qui demandent depuis des années des espaces à occuper leur permettant de s'éloigner des lieux d'habitation. Et surtout, l'école de Pâquis-Centre se trouve dans un quartier connu depuis la nuit des temps pour la consommation de drogue et le divertissement.

Le constat étant posé que la sécurité et la fermeture du préau ne sont pas suffisantes, les Vertes et les Verts sont aussi force de proposition. Si la sécurité est en question ici, c'est surtout dans la prévention et l'accompagnement de l'addiction que se trouvent les réponses. Il faudrait par exemple: réfléchir à l'ouverture d'une annexe du Quai 9 pour un lieu de consommation protégé des enfants et encadré par des spécialistes, ce qui éloignerait très certainement le deal; mettre en place des zones grises de deal toléré par les autorités pour circonscrire le business et la consommation hors des lieux sensibles; dépasser les trois petites places disponibles en hébergement d'urgence pour les personnes victimes d'addiction, afin qu'on puisse répondre à la précarité des consommateurs de crack, qui sont souvent des sans-abri; augmenter le nombre de ramassages de matériel de consommation par des personnes formées pour cela, comme le fait déjà l'association Première ligne; et enfin – j'ai bien dit «enfin» – coordonner une action de prévention et de répression entre les polices municipale et cantonale à court, moyen et long terme,

afin d'encadrer et d'éloigner le deal et d'identifier les personnes disposées à être accompagnées.

Pour terminer, permettez-moi de prendre quelques minutes de plaisir pour évoquer le silence étouffant du Canton. Nous avons la chance de disposer d'une éminence ministérielle en charge – comme par hasard – de la sécurité et de la santé, un conseiller d'Etat plus connu pour l'application des renvois de requérants d'asile que pour son activisme autour de la délinquance aux Pâquis. (*Applaudissements de la gauche.*) Oui, Messieurs-dames!

Monsieur Poggia, votre silence est assourdissant et ô combien malvenu! Cela fait cinq ans que nous attendons une réforme de la police de proximité cantonale, afin qu'elle soit dédiée aux communes comme la Ville et que nous puissions augmenter les effectifs, comme le recommande un rapport de la Cour des comptes; cinq ans que nous attendons que vous preniez vos responsabilités, celles que la loi vous donne en matière de santé et de soins ambulatoires dans les lieux d'hébergement d'urgence; cinq ans que nous attendons que vous fassiez votre travail de fond pour augmenter les moyens des associations de terrain pour le travail de rue et l'accompagnement des victimes d'addiction; cinq ans, enfin, que votre seule réponse à ces questions de drogue se trouve dans ladite responsabilité des communes.

C'est pour toutes ces raisons, Messieurs-dames, que les Vertes et les Verts vous inviteront timidement, ce soir, à soutenir cette motion urgente sans oublier le reste. Je vous remercie. (*Applaudissements de la gauche.*)

Des voix. Bravo!

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidente...

M. Eric Bertinat (UDC). Dans sa longue intervention, notre collègue M. Azzabi nous a rappelé tout ce qu'il aurait fallu faire depuis très, très longtemps et qui n'a pas été fait. Mais enfin... Les Verts et la gauche, qu'ils soient du côté de l'exécutif, du délibératif ou du législatif, ont pour l'instant échoué! Tout comme la droite a échoué. Cela fait longtemps que nous essayons d'empoigner le problème de la drogue aux Pâquis. On voit bien que, quoi qu'en dise la gauche, la solution passera par la répression, dans un premier temps. On ne va pas y

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

échapper! On ne peut pas laisser faire et croire que les choses vont soit s'arranger d'elles-mêmes, soit se déplacer peut-être chez les voisins. J'en veux pour preuve que, depuis longtemps, la droite – principalement elle – intervient sur ce sujet: l'école de Pâquis-Centre.

Je me permets de remonter un peu dans le temps. 2016: notre collègue Pierre Scherb dépose la motion M-1244 intitulée «Pour une fermeture nocturne du préau de l'école de Pâquis-Centre». A l'époque – cela a malheureusement changé depuis – la droite était majoritaire et la motion a été acceptée par la majorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. On est déjà au cœur du problème, celui de la motion M-1709 que nous traitons ce soir. En 2016, nous en débattions déjà!

2017: la presse s'empare du problème des toilettes pour les dealers. Il faut installer des WC chimiques pour éviter aux écoliers de Pâquis-Centre d'être confrontés à des odeurs nauséabondes dans leur préau. Le problème était déjà là! On tourne en rond! Quelque temps plus tard, en 2017 encore, il est question de vidéosurveillance, toujours contre ce fameux pipi sauvage. En 2018, notre ancienne collègue Natacha Buffet-Desfayes revient à la charge avec la motion M-1331 demandant de fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre. Mais à nouveau, la discussion tourne à une confrontation gauche-droite et aucune solution n'en ressort.

Un autre de nos anciens collègues, Pascal Spuhler, a cherché à visibiliser le problème. Il s'est amusé à rebaptiser certaines rues des Pâquis pour dénoncer le deal qui est là et qui ne cesse d'être là. Il a donc débaptisé certaines rues pour les appeler «avenue de la Chnouf» ou «place de la Défonce»... Qu'importe. Là encore, il cherchait à attirer l'attention.

On le voit bien: au fur et à mesure que les années passent, nous ne cessons d'empoigner ce problème et soit la gauche nous explique qu'il ne faut pas réprimer, soit la droite dit qu'à un moment donné il faut prendre des décisions fortes pour que les habitants puissent survivre. Chaque fois, nous nous enlisons dans un long débat et les autorités elles-mêmes montrent peu de volonté politique, finalement, à empoigner ce problème.

J'aimerais faire ici une remarque: l'Union démocratique du centre a déposé plusieurs objets sur cette problématique, mais ils ont tous été refusés. A mon avis, ces textes étaient quand même frappés au coin du bon sens. Il y a quelques années, nous avons demandé au Conseil administratif de requérir auprès du Canton la possibilité pour la police d'intervenir sans uniforme, par le biais de la motion M-1068 notamment. Arriver en uniforme pour intervenir aux Pâquis n'a pas de sens! C'est la cavalerie qui fonce sur les Indiens en claironnant!

En 2018, je déposais la question écrite QE-503 intitulée «Dealers: la colère des Lausannois anticipe-t-elle celle des Genevois?». La réponse du Conseil

administratif – qui n'émanait pas de M^{me} Barbey-Chappuis, à l'époque – nous expliquait qu'il y avait eu des actions d'envergure «à la plus grande satisfaction des riverains et restaurateurs», que 731 agents de la police municipale (APM) avaient été engagés et une amende d'ordre «stupéfiants» attribuée. Une amende d'ordre! Aux Pâquis... C'est ça qui est stupéfiant! Une amende d'ordre «stupéfiants» après l'engagement de 731 APM!

Autre motion elle aussi frappée au coin du bon sens, me semble-t-il: la motion M-1368, qui demandait d'augmenter notablement les effectifs de la police municipale. Le nombre d'APM est défini selon ce fameux pourcentage de 1% de la population de la commune concernée. Selon ce petit calcul-là, la Ville de Genève avec ses 200 000 habitants peut engager 200 APM. Le seul ennui, c'est qu'elle est située au cœur du canton, qui est un canton frontière. Il y a donc beaucoup plus que 200 000 personnes jour et nuit dans le périmètre à surveiller. On voit bien que ce pourcentage de 1% de la population qui équivalait à 200 APM pour la Ville de Genève – soit à peu près l'effectif actuel – doit être totalement revu.

Bref, toute la question est à revoir! Et là, je rejoins partiellement mon camarade Azzabi: il y a une réflexion à mener. Mais il y a une urgence! Et cette urgence, c'est celle qui est demandée aujourd'hui: il faut fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre. Telle est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre soutiendra la motion M-1709.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères collègues, chers collègues, l'urgence dans le quartier des Pâquis est réelle. L'arrivée de consommateurs de crack dans les rues et les cours d'immeubles autour de l'école de Pâquis-Centre et de l'école de Zurich a exacerbé une situation déjà problématique et tendue. La souffrance des habitantes et habitants, des parents, des enfants, est réelle. La souffrance des personnes tombées dans cette dépendance est palpable aussi – comme celle de leurs proches, j'imagine. Les regards absents ou les comportements agressifs, à d'autres moments, ne laissent personne indifférent. Les professionnelles et professionnels engagés dans les projets de réduction de risques auprès des consommateurs de drogue s'avouent débordés. Oui, c'est une situation de crise. Il faut intervenir – et rapidement! Nous sommes face à un début de scène ouverte de consommation de drogue qui ne doit pas s'installer et qu'il faut endiguer au plus vite.

Comment en est-on arrivés là? On l'a dit: le deal, il y en avait aux Pâquis depuis fort longtemps. Avec l'installation des caméras de vidéosurveillance mises en place par M. le magistrat Maudet, le deal s'est déplacé de deux ou trois rues et installé autour de l'école de Pâquis-Centre. C'est ce que des associations avaient craint avant l'application de ce programme et ce que l'évaluation du projet par l'Université de Neuchâtel a clairement mis en évidence. Une présence des polices

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

cantonale et municipale a assuré un minimum de protection au moment de l'arrivée et de la sortie des enfants à l'école. Mais comment intervenir?

Pour nous, à Ensemble à gauche, c'est une situation de crise qui demande une intervention de crise, principalement de la part du Canton, mais également de la part de la Ville, dans la mesure de ses compétences. Nous pensons que cela implique des moyens financiers et des ressources humaines supplémentaires. Nous avons su faire face au Covid-19, nous devrions savoir le faire aussi face à cette situation de crise que provoque la consommation de crack. C'est de cette manière-là qu'elle pourra durer le moins longtemps possible.

Faut-il fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre? Ce préau est utilisé par des populations très différentes. D'abord les enfants dans la journée, bien sûr. En soirée, ce sont les jeunes du quartier, voire de jeunes adultes. C'est leur lieu, ils n'en ont pas d'autre et ils y tiennent! La nuit, ce sont des fêtards divers – souvent pas du quartier – qui viennent là après la fermeture des établissements. Les associations de quartier se sont souvent demandé comment répondre à cette situation. Il s'agit d'un espace public ouvert, mais en même temps se pose le problème de l'hygiène à cause de l'urine. Nous regrettons que la demande d'installer des toilettes supplémentaires, voire des poubelles, n'ait jamais été entendue – ou seulement de manière provisoire et insatisfaisante. Ce préau est l'un des rares espaces publics dans ce quartier très densifié, il n'y en a pas d'autre.

Faut-il accepter un compromis, à savoir la fermeture nocturne du préau afin de permettre à la police d'intervenir – comme mesure provisoire – et qu'un bilan soit fait? C'est une vraie question dont nous discutons souvent. Par contre, il est évident à nos yeux qu'il serait très problématique de rehausser la barrière d'enceinte du préau pour enfermer carrément les utilisateurs de cet espace. Toutefois, ce projet présenté dans la proposition PR-1501 du Conseil administratif est actuellement en consultation à la commission des travaux et des constructions.

Tel est le contexte dans lequel la réponse à ces problèmes doit être élaborée. Il est vrai que le deal est impossible à supprimer. Aussi longtemps qu'il y aura des consommateurs de ces produits, leur vente continuera. Comme cela a été dit, il s'agit d'un marché certes illégal, mais particulièrement rentable. Une politique basée sur la seule répression s'est toujours avérée inefficace, depuis des décennies, et elle l'est aujourd'hui aussi.

En revanche, nous pouvons apprendre d'autres villes confrontées à cette question que le deal peut et doit être régulé. Nous pourrions – le Canton et la Ville de Genève – nous inspirer des expériences de Villes de Zurich et de Berne, par exemple, ou d'autres encore. L'expérience montre que le deal peut être déplacé. A Genève, le périmètre autour de la gare de Cornavin a été interdit aux dealers il y a quelques années. Cette interdiction est respectée et on la fait respecter depuis lors.

Le pourtour d'une école n'est pas un lieu pour le trafic de drogue et encore moins pour sa consommation. Cela dure depuis trop longtemps, nous sommes d'avis que c'est le moment de procéder à l'établissement d'une telle zone de sécurité autour de l'école de Pâquis-Centre.

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. Bon, alors, je n'aurai pas tout dit... C'est une mesure que peut décider le Canton, mais nous demandons au Conseil administratif de relayer et soutenir cette demande auprès du Conseil d'Etat. Je reprendrai peut-être la parole plus tard. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que chaque intervention est limitée à cinq minutes.

M. Kevin Schmid (PLR). Chers collègues, beaucoup de choses ont d'ores et déjà été dites ce soir et je ne les répéterai pas. En revanche, je me permettrai de les commenter.

M. Azzabi nous a expliqué que le problème n'était pas soluble uniquement avec plus de répression. Sur ce point, je le rejoins. Il y a effectivement un problème de santé publique qui a tendance à nous échapper et qui doit faire l'objet d'une intervention au niveau fédéral et cantonal. La consommation de drogue dans le quartier des Pâquis n'est pas nouvelle. Par contre, l'évolution d'une consommation de cannabis et de cocaïne vers une consommation de crack, qui est immédiate et se fait dans la rue, elle, est nouvelle. Je le regrette, mais il y a des comportements qui ne sont pas admissibles et des problèmes systémiques qui ne peuvent pas être résolus systématiquement par plus de tolérance – ne vous en déplaise, à gauche. Je voudrais, avec vous, qu'il soit possible de régler ce problème-là avec plus de tolérance, grâce à des zones grises où le deal de rue serait autorisé, comme je l'ai entendu dire tout à l'heure. Mais ce n'est pas possible.

Quand j'entends ma collègue Brigitte Studer nous expliquer que le préau de l'école de Pâquis-Centre est utilisé, le soir venu, par les jeunes du quartier qui en ont fait leur lieu, je pense qu'elle est complètement déconnectée du terrain. Si elle était connectée avec le terrain, au contraire, elle se rendrait compte que ces jeunes-là – ceux du quartier – sont eux aussi victimes du deal de rue, de jour comme de nuit. L'association de quartier des Pâquis SURVAP est un relai idéologique d'Ensemble à gauche, nous l'avons appris récemment. C'est pourquoi

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

elle a soutenu ce groupe politique lorsqu'il est allé à l'encontre de la conseillère administrative Christina Kitsos, que je souhaite remercier ici d'avoir tenté de prendre les devants, il y a une année... Mais cette association de quartier et le groupe municipal Ensemble à gauche ont fait bloc pour refuser cette opportunité de remettre tout le monde en sécurité.

Lorsque j'entends certains intervenants dans ce débat, je souhaite que les gens qui nous regardent et qui se réveilleront demain matin dans ce quartier pour voir leurs enfants confrontés au deal de rue et à ces zombies se souviennent qu'une opportunité supplémentaire de résoudre le problème n'aura pas été saisie en 2022. Alors que nous avons passé les deux dernières semaines à traiter abondamment de cette question, le problème n'est toujours pas remonté jusqu'à l'hémisphère cérébral de certains de mes collègues qui continuent à refuser d'agir. Je souhaite ce soir que les habitants des Pâquis prennent acte du fait que le dogme a tellement gangrené le Conseil municipal que, quand bien même leurs souffrances légitimes et largement exprimées viendraient à nous sauter à la figure, nous risquons – quelle que soit notre couleur politique – de ne pas être à même de prendre une décision allant dans le sens de la répression, dans l'intérêt des Genevoises et des Genevois.

Je le répète encore une fois, je rejoins les intervenants de la gauche sur le fait qu'un travail de fond doit être mené. Mais d'abord, il y a l'urgence! D'abord, il y a la répression! Cela doit suffire, dans un premier temps. L'inconfort vécu par ces citoyens hier, lorsqu'il s'agissait du deal de cocaïne et de cannabis qui donnait lieu à des arrivées et départs en voiture de clients venant acheter leur marchandise pour la consommer ailleurs, est devenu aujourd'hui un enfer. Ces gens-là sont confrontés, avec leurs enfants, à des consommateurs qui fument et s'injectent de la drogue dans la rue, qui font leurs besoins dans la rue!

Mesdames et Messieurs, à droite comme à gauche, vous êtes et nous sommes les conseillers municipaux et les conseillères municipales de l'ensemble des habitants de cette ville. Je refuse de penser que, ce soir, certains d'entre vous se refuseront à être les conseillers municipaux et les conseillères municipales des habitants du secteur de Pâquis-Centre.

Quant à la question de la hauteur des barrières pour fermer ce préau, je veux bien qu'on en discute, évidemment. Mais je pense que, si une barrière est mise en place, elle doit être efficace. J'ai entendu ici ou là mentionner une hauteur de 1,60 m; j'estime que c'est insuffisant. Je veux bien qu'on discute également du travail absolument merveilleux effectué dans nos rues par l'association Première ligne de Quai 9, citée tout à l'heure – nous l'en remercions, elle est essentielle – mais j'aimerais que nous ayons le courage de prendre collectivement nos responsabilités et de dire aux habitants des Pâquis que nous avons entendu leur détresse, indépendamment de notre couleur politique, indépendamment de nos dogmes de

base et, surtout, indépendamment de notre refus formel d'appliquer ici ou là ce qui s'apparente à de la répression. Je suis navré, mais la répression n'est pas un gros mot! C'est un devoir que nous avons ce soir, pour celles et ceux qui souffrent.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Bravo, Kevin!

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M^{me} Paule Mangeat (S). Mesdames et Messieurs, je vais commencer par vous raconter une histoire... Il était une fois aux Pâquis une jeune conseillère municipale – oui, jeune – qui a pris son téléphone ce matin pour écouter un vieux sage raconter une très belle histoire. La conseillère municipale a appelé Jean-Jacques Oberson, l'architecte de l'école de Pâquis-Centre, un très vieux monsieur. L'école a été construite il y a plus de cinquante ans! Ce très vieux monsieur a été ravi qu'on lui demande son avis sur la fermeture du préau de cette école, puisque c'est lui qui a créé ledit préau. J'ai donc appelé ce matin M. Jean-Jacques Oberson et il m'a raconté l'aventure de cette école.

Il m'a dit à quel point ça avait été un travail d'équipe entre les habitants, la Maison de quartier et le concepteur – c'est-à-dire l'architecte lui-même. Tout ce qu'il a construit, dans ce quartier qu'il a animé et fait vivre, a été conçu en concertation entre les habitants, la Maison de quartier, les associations et le concepteur – l'architecte M. Jean-Jacques Oberson. Cette école est une histoire en soi, elle a été conçue et pensée dès le début pour s'intégrer dans un quartier avec des problématiques. Oui, avec des problématiques!

Je lui ai posé la question: «Comment était la vie aux Pâquis, il y a plus de cinquante ans?» Quelle a été sa réponse? «Eh bien, c'était la même vie, aux Pâquis. Il y avait de la drogue, il y avait des putes, il y avait des problématiques financières, il y avait de la précarité. C'était exactement les mêmes Pâquis que maintenant.» Alors, qu'est-ce qui a changé? Pourquoi veut-on maintenant fermer le préau qu'il a conçu ouvert? Ouvert dans une spatialité qui correspondait au quartier. Ouvert pour que des actions sociales puissent se dérouler dans ce quartier. Qu'est-ce qui a pu se passer? Eh bien, absolument rien! Rien ne s'est passé, justement. On a laissé les problématiques s'installer aux Pâquis, parce que c'était facile qu'elles s'installent aux Pâquis.

Après avoir déplacé la drogue du Jardin anglais à la gare pour libérer le Jardin anglais pour les touristes, on s'est rendu compte qu'à la gare ce n'était pas idéal, donc on a déplacé la drogue de la gare aux Pâquis, parce qu'il fallait libérer la gare pour les touristes. Mais du coup, aux Pâquis... Mmmhhh, mais quel quartier

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

idéal pour que les drogues dures s'installent, hein! Franchement, la précarité, des putes, la fête, l'alcool qui coule à flots dans tous les coins... Quel lieu idéal pour la drogue!

Mais M. Maudet n'était pas d'accord. M. Maudet a dit: «Mmmmmhhh! Zone de non-droit! Caméras de vidéosurveillance! Ouaiiii!» Super... Il a mis des caméras de vidéosurveillance dans le quartier chaud des Pâquis. Trop bonne idée! Les associations ont alerté, les habitants ont alerté... Même ce Conseil municipal a alerté, en signalant que ce n'était pas une très, très bonne idée, que la drogue allait se déplacer plus loin et qu'on n'avait pas vraiment envie qu'elle aille dans d'autres lieux aux Pâquis. Eh bien, la drogue s'est déplacée devant le préau de l'école de Pâquis-Centre. Les associations ont hurlé, les habitants ont hurlé, ont prévenu, ont fait du tapage, ont alerté, ont appelé la police... Pendant des mois, pendant des années. Rien n'a été fait. La drogue s'est installée.

Alors qu'on a réussi à chasser la drogue du Jardin anglais, puis de la gare, comment n'arriverait-on pas à la chasser d'un périmètre absolument minuscule devant un préau d'école? Comment? (*Applaudissements.*) Peut-être qu'il y a un manque de volonté politique! Peut-être que ce manque de volonté politique est un problème... Peut-être que vous tous, politiciens qui avez signé pour que ce préau soit fermé alors que vos groupes ont des députés au Grand Conseil, vous manquez de volonté politique! La drogue est une question de santé publique, cela relève donc des compétences du Canton, tout comme la sécurité et la police. Peut-être que vous devriez actionner vos leviers au niveau cantonal, au lieu de déposer des textes inutiles au Conseil municipal – car la motion M-1709 est inutile, de même que les autres textes déposés précédemment sur le préau de l'école de Pâquis-Centre.

En effet, la fermeture de ce préau ne résoudra pas le problème de la drogue et ne mettra pas les enfants en sécurité, puisque aucun parent ne laissera son enfant sortir aux Pâquis cet été, même si le préau est fermé. La drogue est dans la rue, le crack est dans la rue, partout! Comment voulez-vous que les parents laissent leurs enfants sortir jouer dans le quartier? Cette motion ne résout aucun problème. Alors, peut-être qu'au lieu de déposer des textes populistes inutiles qui nous font perdre du temps et qui grillent des jetons de présence, vous pourriez interpellier vos députés, voire vos conseillers d'Etat! (*Applaudissements.*)

Peut-être que vous pourrez un jour penser que votre rôle de politiques est de mener des actions utiles... Peut-être que vous pourrez un jour vous dire: «Moi, petit conseiller municipal, je suis capable de résoudre des problèmes même quand ils ne relèvent pas de ma responsabilité, en allant chercher les personnes dont c'est vraiment la charge et la responsabilité.» Peut-être que, si on avait fait ça il y a vingt ans, pour les Pâquis, on ne serait pas dans cette situation. Peut-être que, si on avait fait ça il y a quinze ans, pour les Pâquis, on ne serait pas dans cette

situation. Et peut-être que, si on fait ça maintenant, dans dix ans, on ne sera plus dans cette situation. Alors, peut-être qu'on va maintenant prendre les choses au sérieux...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Paule Mangeat. ... faire notre boulot de conseillers municipaux...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Paule Mangeat. ... et essayer de résoudre le problème, au lieu d'enfermer des enfants pour ne surtout pas le résoudre! (*Applaudissements.*)

M. Ahmed Jama (S). Difficile d'intervenir après ma chère collègue M^{me} Paule Mangeat! Depuis plusieurs années, la situation aux Pâquis ne cesse de devenir de plus en plus difficile. Les habitantes et les habitants sont confrontés à une importante problématique liée à la drogue. Il est grand temps que le conseiller d'Etat Mauro Poggia empoigne cette réalité en déployant une action de santé sociale. Cela passe par un travail de soutien et de développement des activités de Quai 9. Jusqu'à aujourd'hui, la Ville a pallié les manquements du Canton. Cela ne va plus! Il est grand temps que le Conseil d'Etat agisse pour trouver un nouveau lieu pour Quai 9, qui sera amené à quitter son emplacement actuel dans les mois ou les années à venir en raison des travaux d'agrandissement de la gare de Cornavin. Les inquiétudes relayées par les habitantes et les habitants des Pâquis face à la drogue sont réelles et elles nécessitent une action urgente.

Il convient aussi de protéger les enfants. Il n'est pas admissible que le préau de l'école de Pâquis-Centre soit souillé jour après jour. Il n'est pas admissible que nos enfants jouent dans des odeurs d'urine, dans un préau dégradé. Il n'est pas admissible que les enseignantes et les enseignants de l'école de Pâquis-Centre doivent demander aux gens de ne pas venir uriner ou prendre leur dose en pleine journée dans ce préau.

Nous avons des responsabilités multiples. Bien sûr, il convient d'apporter des solutions aux habitantes et aux habitants du quartier pour que la situation soit enfin apaisée. Mais pour cela, il faut que le Canton s'engage réellement et que la politique de la drogue en Suisse soit revue. Nous devons aussi protéger nos enfants car, nous le savons, l'école est le levier principal contre les inégalités et

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

elle est un tremplin vers l'avenir. Laisser le préau dans un tel état, c'est accepter que les enfants des Pâquis ne puissent pas étudier dans de bonnes conditions, c'est ne pas leur offrir ce à quoi ils et elles ont droit.

Vu la complexité des réponses à apporter à cette urgence, vu aussi toutes les raisons que ma collègue M^{me} Paule Mangeat a exposées, le groupe socialiste aura la liberté de vote sur la motion urgente M-1709. En tant que socialiste et père de famille, je ne peux pas accepter que les enfants ne soient pas protégés et que nous ne mettions pas tout en œuvre pour leur offrir des conditions d'étude dignes. Pour cette raison, je voterai – malheureusement, et avec timidité – la motion M-1709 et je soutiendrai la fermeture temporaire du préau de l'école de Pâquis-Centre, jusqu'à ce que les autorités mettent en place des solutions efficaces et pérennes qui répondent aux demandes et aux attentes des habitants de ce quartier. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Chères et chers collègues, il y a un peu plus de dix ans, j'ai lu le *Global Report on Drugs* publié par les Nations unies. C'était le rapport 2010 sur les drogues et ce qui se passe dans le monde à ce sujet. Les membres de la Commission mondiale pour la politique des drogues instituée par les Nations unies sont d'anciens chefs d'Etat et d'anciens ministres, ce sont des personnes qui ont connu la situation. En faisait partie – peut-être que c'est encore le cas – M^{me} Ruth Dreifuss.

La première chose qui était expliquée dans ce rapport, c'est que nous avons perdu la guerre contre la drogue. Face à ce constat, on a essayé de trouver un certain nombre de solutions. Il y a des pays qui ont axé leur politique sur la prévention et ont cessé d'interdire notamment le cannabis. Je cite le Portugal, l'Uruguay, certains Etats américains; je n'ai pas toute la liste. Chez nous, notre coutume est que les préaux soient ouverts pour que les enfants puissent y jouer quand l'école est finie, avant de rentrer à la maison pour faire leurs devoirs, prendre leur repas et aller se coucher. Je sais que cette coutume existe depuis le début du XX^e siècle en tout cas, peut-être même avant. Il est fort triste qu'on envisage de fermer les préaux. Je pense donc, quant à moi, qu'il faut tout simplement tempérer ce projet en décidant de les fermer de 22 h à 7 h du matin, mais pas pendant que les enfants les fréquentent.

Lorsque je siégeais ici comme élue pendant la toute première législature à laquelle j'ai participé, en 2007-2011, nous avons eu le même problème. Un de mes collègues du Parti libéral de l'époque m'avait dit qu'on avait trouvé, la veille, le corps d'une personne décédée – je ne sais plus si elle avait été poignardée ou si elle avait eu une overdose, ni ce qui s'était passé exactement – mais que la police était parvenue à retirer ce cadavre juste avant l'entrée à l'école des enfants. Bien entendu, nous ne voulons pas de cela!

Il y a aussi quelque chose que je tiens à vous dire, Mesdames et Messieurs, même si je sais que ça va faire hurler la plupart d'entre vous: si les drogues consommées actuellement coûtaient le même prix qu'un bouquet de menthe, d'estragon ou de basilic, il n'y aurait pas de dealers! Ça n'intéresserait personne de faire ce commerce-là, parce que ça reviendrait à vendre n'importe quel produit de consommation courante.

Ce que nous devons faire, c'est vraiment axer notre action sur la prévention. Lorsque j'étais à l'Ecole supérieure de jeunes filles, qu'on moquait en l'appelant «école de jeunes filles supérieures» et qui était l'équivalent du Collège, nous avions des cours d'hygiène. Nous avons eu dans ce cadre une telle prévention au sujet des drogues que, personnellement, je n'aurais jamais osé y toucher. Je me rappelle la photo d'un bandit américain qui avait le nez rongé par la cocaïne. C'était vraiment une horreur! C'est ce qui a fait que, moi, je n'aurais jamais voulu toucher une de ces substances – car effectivement, je n'y ai jamais touché!

Aux Pâquis, on a essayé de mettre des caméras, on veut enfermer nos enfants... En France, ça se fait, c'est courant: les préaux d'école sont fermés, on amène les enfants à la porte, on les récupère à la porte et personne d'autre ne peut entrer. Quoi qu'il en soit, on ne peut plus passer ni circuler dans les rues des Pâquis, aujourd'hui, parce qu'il faut tout piétonner et mettre des potelets partout! La police ne peut plus courir après les bandits!

Ce que je me demande, c'est pourquoi il y a des gens qui sont si malheureux qu'ils prennent le risque de consommer des substances dont on sait que ça va les tuer à très brève échéance, le crack étant vraiment la plus dangereuse de toutes. Moi, je me pose cette question-là. Et je n'ai pas la réponse! Je ne sais pas ce qu'on pourrait faire pour que les gens cessent d'être aussi malheureux. Je voterai bien sûr la motion M-1709, puisque je l'ai signée, mais j'aimerais qu'on limite la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre à la nuit, au moment où les enfants sont chez eux, parce que c'est justement à ce moment-là que viennent les dealers qui, comme je l'ai dit, n'auraient aucun intérêt à dealer, si les substances dont ils font le commerce ne valaient quasiment rien.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Vous avez parlé pendant pile-poil quatre minutes et cinquante-neuf secondes! Je vous informe, Mesdames et Messieurs, que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il reste encore 14 personnes qui doivent s'exprimer...

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. Je vais essayer d'être solidaire dans ma prise de parole et de ne pas prendre trop de temps, afin qu'on puisse voter encore ce soir. Au départ déjà, c'était avec plaisir que j'ai cédé

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

mon tour à M^{me} Magnin pour sa prise de parole – mais j'en suis encore plus heureux maintenant, parce que je sais que je vais lui faire plaisir avec l'amendement des Verts que je m'appête à présenter. En effet, cet amendement demande précisément que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre intervienne la nuit. Il est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Modifier l'invite initiale de la motion M-1709 en la reformulant de la manière suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif la fermeture sans délai du préau de l'école de Pâquis-Centre de 22 h 30 à 7 h.»

Pourquoi cet amendement? M^{me} Studer nous en a fourni les bonnes raisons. Elle a dit, je cite de mémoire: «Les jeunes adultes se retrouvent le soir dans ce préau, c'est leur lieu, ils n'en ont pas d'autre.» C'est ça aussi, la réalité des Pâquis! Ce préau n'est pas uniquement affecté à l'école, c'est également un lieu de convivialité dont le quartier et notamment les jeunes ont besoin. Ce ne sont pas ces jeunes du quartier qui posent des problèmes! Le problème auquel nous voulons nous attaquer, c'est l'insalubrité du préau. C'est que des personnes en viennent à y faire leurs besoins, à y vomir et à y laisser des choses que personne ne voudrait que les enfants voient. Pour notre part, la réponse modérée que nous souhaitons apporter à cette question est une fermeture nocturne du préau après le moment où les jeunes du quartier s'y retrouvent en soirée, c'est-à-dire à partir de 22 h 30.

J'aimerais aussi répondre à M. Schmid, qui a sûrement lu la lettre que nous avons reçue aujourd'hui de la part des associations des Pâquis, lesquelles s'opposent à la fermeture du préau de l'école. Cette lettre n'est pas signée seulement par SURVAP, mais par six associations des Pâquis, la Maison de quartier et d'autres associations d'habitantes et habitants. Je pense donc que c'est quand même la manifestation d'une volonté des habitantes et habitants du quartier que nous ne pouvons pas ignorer.

Bien sûr, pour aller dans le même sens que mon collègue Omar Azzabi, nous ne pensons pas une seconde qu'en votant ce texte on résoudra le problème du deal de rue et de la consommation de drogue dans les quartiers. La seule chose qu'on fera, c'est d'essayer d'aider à ce que ce préau soit un peu moins dégoûtant le matin, quand les enfants vont à l'école. Mais la vraie question – la question structurelle – doit trouver d'autres réponses et il faut y réfléchir différemment. Merci pour votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce débat est visiblement assez enflammé... Mais je dois dire que comme convivialité, il y a mieux que le crack, hein! Je crois que vous faites fausse route, en pensant que tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Malheureusement, tout le monde il est pas beau et tout le monde il est pas gentil!

On est confrontés aujourd'hui à une problématique qui relève de la compétence du Conseil municipal – c'est même la seule qui soit de sa compétence: oui ou non, fermons-nous ce préau? Pour l'instant. Sans parler du reste, parce que toutes les incantations de la gauche que j'ai entendues dans ce débat ne valent pas tripette! Pourquoi? Ça fait des années que certains essaient d'intervenir. Je me rappelle la motion M 2078 déposée en 2012 au Grand Conseil, mais aussi les motions déposées au Conseil municipal: la motion M-1310, la motion M-1331, la motion M-1244 dont on a parlé tout à l'heure... Il y a aussi la pétition P-262 des citoyens, acceptée et renvoyée au Conseil administratif par le plénum le 26 mars 2014, qui a abouti à un vote pour la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre – mais cette mesure n'a pas été appliquée. C'est qui qui ne l'a pas appliquée? C'est qui? C'est l'exécutif! Ils avaient promis: «Au milieu des années 2020, on aura fermé ce préau, puisque c'est demandé par le Conseil municipal et qu'il y a un certain nombre de problèmes.»

Alors, quelle est la priorité aujourd'hui pour le Conseil municipal? Ce n'est pas d'amener les Rambos dans les Pâquis. Ça, c'est le travail de la police cantonale, en collaboration avec la police municipale. Il y a un certain nombre de choses qui se font déjà et des choses qui avancent. Un nouveau contrat local de sécurité a été signé entre la police municipale et le Canton, et je crois que ça fonctionne bien – ou en tout cas le mieux qu'on peut, il faut le relever. Les 200 APM sont-ils en nombre suffisant? Moi, je pense que non. Je pense d'ailleurs qu'il n'y en a pas deux cents sur le terrain, par la force des choses, si on tient compte des rotations des équipes, des horaires de travail, du personnel dans les bureaux, etc. Il faudrait probablement augmenter leur effectif. Mais c'est un autre débat, on n'est pas là ce soir pour parler de ça.

Je trouve quand même assez incroyable d'entendre dans cette enceinte du Conseil municipal les insultes que M. Azzabi a proférées vis-à-vis du conseiller d'Etat Mauro Poggia. Vous transmettez mes propos à votre collègue, Madame la présidente! Je pense que M. Poggia fait son travail, et même très largement. Simplement, il est extrêmement difficile d'intervenir, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs. Le fait d'avoir piétonnisé tout le coin, d'avoir mis des poteaux partout – cela a été dit, je ne vais pas insister – ne facilite pas le travail de la police.

Mais aujourd'hui, on a un devoir: c'est de protéger nos enfants. C'est une priorité. On doit donc faire en sorte que tout cela ne puisse pas se passer dans le préau de l'école de Pâquis-Centre. C'est la première chose qu'on doit faire. Si

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

notre ex-collègue Pascal Spuhler a été très sensible à cette problématique, c'est d'abord parce qu'il habitait aux Pâquis, mais aussi parce que ses propres enfants fréquentaient l'école de Pâquis-Centre et étaient soumis à ce problème. Je pense que c'est ça que nous devons résoudre aujourd'hui – et rapidement. Or c'est tout à fait possible!

Cette discussion a déjà eu lieu lors du vote du crédit de rénovation de l'école de Pâquis-Centre demandé dans la proposition PR-1165. Je m'en souviens, on a eu un débat enflammé là-dessus. On disait: «Oh, ce n'est pas possible, il y a des coins d'ombre...» Je me rappelle même qu'on avait parlé d'une caméra qui avait été installée et détruite le jour même. Mais elle avait été détruite par la force des choses, toute seule, n'est-ce pas... Moi, je suis sensible aussi à la pétition P-262 qui émanait des parents et je pense qu'on doit d'abord résoudre ce problème de la sécurisation du préau. Ensuite, il y aura des actions à entreprendre. Je suppose qu'elles vont se faire en collaboration entre les deux magistrats de la Ville et du Canton.

Je crois que c'est ça que nous devons faire. Essayons d'arrêter cette polémique gauche-droite! Malheureusement, si on en est là, c'est parce qu'il y a un angélisme de la gauche. C'est la faute de votre angélisme, à gauche! Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil... Et on vient nous raconter: «Ah oui... L'ancien architecte, celui qui a conçu l'école... Oh, mon Dieu!» Eh bien, écoutez, Mesdames et Messieurs: je suis un ancien et je suis désolé de vous le dire, mais en 1970 ce n'était pas comme aujourd'hui. Je ne vais pas affirmer que c'était mieux avant, mais je vous dis tout simplement qu'en 1970 on ne la voyait même pas, cette scène ouverte de la drogue. J'avais 20 ans, en 1970! Ce n'était pas la même chose qu'aujourd'hui. Bien sûr qu'il y avait de la drogue, je ne dis pas qu'il n'y en avait pas, mais ce n'était pas comme aujourd'hui. Ne faites pas ces comparaisons!

Et ne commencez pas à dire qu'on va fermer ce préau à telle et telle heure, à une minute près, à la seconde près, pour le rouvrir le plus vite possible... (*La présidente fait un signe d'impatience.*) Oui, je vous ai vue, Madame la présidente! Je termine. Je crois que cette idée est une erreur. Nous ne voterons donc pas cet amendement, car il n'a pas de sens. Nous laisserons l'exécutif fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre et décider comment appliquer cette mesure. Nous veillerons à ce que ce soit le plus fermé possible, pour protéger nos enfants. C'est la mission principale que nous avons aujourd'hui. Je vous invite donc à voter cette motion M-1709, Mesdames et Messieurs, merci!

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le 16 septembre 2009, le Parti radical de l'époque déposait la motion M-880, qui demandait une réglementation pour le respect de nos préaux suite aux événements décrits précédemment par M^{me} Magnin: une personne décédée avait été découverte dans un préau d'école,

à cause du problème de deal qui existait alors dans le préau de l'école du Seujet. Cette motion demandait d'instaurer un «règlement concernant l'utilisation des préaux» avec interdiction d'accès entre 22 h et 7 h. C'est très amusant, parce qu'il me semble que c'est à peu près ce que j'ai entendu demander tout à l'heure dans l'amendement des Verts... Malheureusement, notre motion M-880 a été amendée par la gauche, alors majoritaire, et a abouti à un texte demandant au Conseil administratif de «poursuivre sa politique réaliste et pragmatique en matière de sécurité dans les préaux de nos écoles». Eh oui! Résultat des courses, qu'est-ce qui se passe? Nos enfants sont mis en danger, nos enfants voient des scènes épouvantables dans les préaux de leurs écoles, nos enfants trouvent leurs préaux dans des états absolument affreux!

C'est pourquoi il est essentiel pour nous de fermer ces préaux au pire seulement la nuit, au mieux le jour et la nuit, et de les réserver uniquement à nos enfants, en attendant de trouver une solution pérenne. Celle-ci ne dépend pas que de nous, mais en grande partie du Canton, nous en sommes tout à fait conscients. Pour notre part, le message que nous voulons faire passer, c'est que les enfants doivent être prioritaires. On ne doit pas faire de la politique politicienne ici, on doit protéger des êtres qui sont plus faibles et qui n'ont pas à être confrontés aussi tôt à des horreurs tous les matins, tous les jours, à n'importe quel moment.

Je tiens aussi à dire que le deal et la consommation de drogue ne sont pas les seuls problèmes qu'on ait rencontrés dans les préaux. En effet, on a eu d'autres soucis il n'y a pas si longtemps que ça, avec des personnes qui se déshabillaient devant les enfants, entre autres. On les appelle des exhibitionnistes. Quoi qu'il en soit, nos enfants doivent être protégés. Actuellement, le premier outil de la Ville que nous puissions actionner, c'est la fermeture des préaux pour sécuriser nos enfants, en attendant que le Canton et toutes les entités qui le puissent fassent mieux. Mais ça, c'est le premier pas, et il est urgent!

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Très chers collègues, on a entendu citer Karl Marx tout à l'heure, alors je ne résiste pas à citer aujourd'hui, en ce jour de son 310^e anniversaire, le plus éminent citoyen de notre cité, Jean-Jacques Rousseau. Il disait: «Les citoyens d'un même Etat, les habitants d'une même ville ne sont point des anachorètes – c'est-à-dire des solitaires – ils ne sauraient vivre toujours seuls et séparés.» Raison pour laquelle il a eu l'idée de ce concept qu'il appelait le «contrat social», dont je ne ferai pas ici l'exégèse, mais qui résumait si bien ce qu'on a entendu en particulier dans les propos de M. Azzabi et d'autres intervenants: c'est que, seuls, nous ne pouvons résoudre aucun problème de société.

Il n'est plus temps de faire le procès de ce qui a été fait ou pas fait, ni de ce qui devrait se faire selon les uns et les autres. Nous constatons que nous avons tous été

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

dépassés, en quelque sorte – les autorités en particulier – et qu’il s’agit maintenant de nous retrousser les manches et de nous mettre tous au travail. Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs: lorsque nous disons qu’il faut avoir aujourd’hui une attitude ferme et répressive, ce n’est pas que la répression soit une obsession pour le Parti libéral-radical. Mais ce n’est pas un tabou non plus! A un certain moment, il faut savoir être ferme. A d’autres moments, il faut savoir être plus souple.

En ce moment, il est absolument urgent de fermer le préau de l’école de Pâquis-Centre – ou de le circonscrire pour protéger les enfants, peu importe le terme, mais il faut agir! Un préau qui est hors du contrôle de la municipalité – c’est-à-dire de nous, qui en sommes responsables – ne peut pas rester simplement ouvert, tel un lieu d’expérimentation où on laisse aller et venir des enfants avec des adultes, car c’est une population incontrôlable.

Telle est la raison pour laquelle nous demandons la fermeture de ce préau par principe de précaution, de peur qu’on puisse nous accuser de non-assistance à personnes en danger s’il arrivait quelque chose maintenant ou prochainement. Vu ce qu’on apprend des substances consommées, qu’elles soient nouvelles ou pas, on sait qu’elles ont en tout cas des effets plus dangereux, plus criminogènes et plus violents qu’auparavant. Le principe de précaution veut que l’on ferme ou que l’on circonscrive ce préau – nous saluons la magistrate Kitsos qui en a évoqué la possibilité – précisément parce qu’on ne voit pas tout, qu’on ne sait pas tout, qu’on ne comprend pas tout. Et cela, jusqu’à ce qu’on sache et qu’on comprenne.

Mais fermer le préau ne veut pas dire que nous voulons en rester là! Voilà pourquoi nous avons déposé la motion M-1710, que le plénum a renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour y travailler. Nous faisons pleinement confiance à la volonté d’empoigner ce problème qui s’est manifestée dans tous les partis et nous attendons des premières solutions pour les enfants, pour les parents et pour la population en général dans un bref délai, soit déjà pour la prochaine rentrée. Nous l’avons constaté, il arrive que certaines motions ne soient mises en application qu’avec un grand retard. Je pense par exemple à la motion M-725 sur le Grand Théâtre, que les libéraux et les radicaux avaient déposée en 2007 lors d’une crise dans cette institution et qui n’a été réalisée que quinze ans après... Mesdames et Messieurs, ici, nous n’avons pas quinze ans à perdre!

Je le répète, nous ne disons pas que la fermeture du préau soit forcément une solution pérenne, mais c’est un principe de précaution. Maintenant, il faut agir, puis travailler à trouver d’autres solutions. C’est ensemble, avec un contrat de municipalité et en prenant nos responsabilités, que nous pourrions protéger nos enfants. Par conséquent, chers collègues, merci d’accepter cette motion M-1709 qui correspond à la première invite de notre motion M-1710, puis de poursuivre le travail en commission sur cette dernière, afin que nous trouvions des solutions.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je serai très, très, très bref! Malheureusement, certaines personnes n'ont pas très bien compris ce que j'ai voulu dire tout à l'heure. Il faut évidemment protéger les enfants dans le préau de l'école de Pâquis-Centre! Quand j'ai demandé d'ouvrir, ce n'était pas de l'école que je parlais, mais de la rue de Berne! S'il y a du mouvement dans une rue, les trafiquants ne sont plus tranquilles pour faire leur commerce illicite. Je pense quand même que la majorité avait bien compris mes propos mais, comme il y en a deux ou trois ici qui sont obtus et fermés et qui ne comprennent pas grand-chose, eh bien, j'ai dû reprendre la parole pour mettre les points sur les «i». Je vous remercie et, au cas où, je vous souhaite déjà une bonne fin de soirée!

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). L'arrogance de certains est sans mesure, alors que le problème touche des personnes malades qui souffrent d'une addiction nécessitant une prise en charge continue. Oublier ces personnes ou regarder dans une autre direction, c'est s'éloigner du vrai problème, qui est leur besoin de trouver le produit qui leur est nécessaire pour vivre. Ce pourrait être votre fille, votre sœur, votre amie, Mesdames et Messieurs! Allez-vous les laisser seules, à l'abandon, avec leur souffrance? Il faudrait que le problème vous touche dans votre chair, pour que vous compreniez qu'il s'agit d'un problème de santé publique nécessitant une prise en charge spécialisée!

Nous sommes responsables de ce qui se passe aux Pâquis. Les politiques économiques et sociales n'ont pas aidé à trouver des solutions permettant à ces personnes de vivre dignement. Nous parlons ici de personnes qui peuvent décéder à cause de la consommation de produits altérés. Genève est à l'avant-garde des mesures de prévention en la matière, grâce aux différents lieux créés pour permettre à ces personnes de vivre et de consommer dignement. Devrions-nous créer un centre où le deal soit possible, où ces personnes qui ont besoin de consommer puissent le faire en sécurité, où les produits puissent être contrôlés, afin d'éviter des consommations abusives et menaçantes pour la santé? Oui! Nous pouvons fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre, mais le problème sera toujours là, un petit peu plus loin, toujours tout près de nous. *(Quelques applaudissements.)*

La présidente. Avant de passer le micro à M^{me} Studer, j'aimerais juste vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il est 22 h 45 et qu'il y a encore sept personnes inscrites au tour de parole. Si vous voulez que cet objet soit voté ce soir, je vous demande d'être brefs...

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je voulais juste terminer ce que je n'ai pas pu dire avant, Madame la présidente. Notre demande, c'est qu'on reconnaisse ce moment de crise et qu'on y apporte une réponse. Je l'ai signalé: cette réponse

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

ne peut pas être uniquement sécuritaire, mais elle doit absolument contribuer à renforcer les mesures de prévention. Il faut augmenter les actions visant à la réduction des risques, plusieurs intervenants ont déjà évoqué cet aspect avant moi. Nous pensons aussi que cette demande doit être développée, de même que les offres de prise en charge. Il faut tenir compte du fait qu'on est en crise, on doit donc vraiment élargir ce champ-là. Pour nous, il est nécessaire d'avoir une approche qui soit en même temps sociale, médicale et sécuritaire.

Je rappelle ici que le quartier des Pâquis se bat depuis six ans – voire plus, c'est-à-dire depuis l'établissement du contrat de quartier – pour qu'il y ait un projet de médiation et que des correspondants de nuit puissent intervenir dans ce périmètre qui a des usages et des usagers tellement différents des autres. Nous n'avons encore jamais pu obtenir ça, mais ça fait partie aussi de la réponse demandée face à ce problème. Nous ne pouvons d'ailleurs pas n'y apporter qu'une seule réponse. Il est vrai que, pour plusieurs associations du quartier, la fermeture du préau de l'école – même la nuit – n'est qu'une réponse partielle et ne peut pas résoudre l'ensemble du problème. Nous lançons donc un appel à vraiment prendre en compte l'ensemble de la problématique.

Nous demandons aussi très clairement à M^{me} Kitsos et à tout le Conseil administratif d'insister auprès du Canton pour améliorer les possibilités de prise en charge. Le Conseil municipal avait traité et renvoyé au Conseil administratif la pétition P-440 des habitants du quartier intitulée «Vivre ensemble aux Pâquis». La pétition a également été déposée au Grand Conseil (*ndlr: sous la référence P 2116*), mais elle n'a pas été acceptée par le Canton, malgré l'excellent rapport et le travail fait en commission. Il avait été dit à ce moment-là: «Ce qu'on fait déjà est suffisant, c'est bien...» Non, nous pensons que ce n'est pas suffisant aujourd'hui et qu'il faut développer davantage.

M. Rémy Burri (PLR). Visiblement, la motion M-1709 dont nous débattons ce soir n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Il est vrai que cette problématique n'est pas nouvelle. Ça fait des années que le Conseil municipal parle des problèmes du préau de l'école de Pâquis-Centre! Ça fait des années qu'on entend dire que diverses associations pensent que les idées de certains élus de cet hémicycle sont mauvaises! Ça fait des années que ces mêmes associations nous disent par dogmatisme à quel point c'est une très mauvaise idée de commencer à fermer ces préaux et d'y mettre de la vidéosurveillance, mais une très bonne idée de créer des rues piétonnes, etc., etc.

Aujourd'hui, le constat, c'est que le préau de l'école de Pâquis-Centre est dans une situation vraiment dramatique et qu'il faut réagir. Il convient donc de fermer ce préau rapidement. C'est une première action à mener, mais il y en a d'autres. Est-il vraiment nécessaire d'avoir une espèce de Quai 9bis, avec

des toilettes qui ont été installées à la rue du Môle et qui permettent d'aller se soulager non pas seulement de besoins naturels, mais aussi d'autres besoins beaucoup moins naturels? Vraiment, est-ce une nécessité? Devons-nous soutenir cela et encourager, d'une manière ou d'une autre, l'installation de Quai 9 dans cette partie de la ville?

Est-ce vraiment supportable pour la population locale? Ces associations sont-elles encore représentatives des habitants du quartier? Sommes-nous sûrs que ces mêmes habitants réclament des toilettes pour les dealers et les consommateurs qui viennent aux Pâquis? Sommes-nous sûrs que ces habitants ne seraient pas soulagés de voir cette population quitter les Pâquis, ce qui permettrait de préserver la sécurité et une ambiance que l'on croyait encore saine dans le quartier jusqu'à il y a très peu de temps?

Ce que le Parti libéral-radical souhaite, par le soutien qu'il apporte à la motion M-1709, c'est de permettre la sécurisation du préau de l'école de Pâquis-Centre, en tout cas comme première action. Par la suite, d'autres solutions devront être trouvées.

On a entendu ce soir que la gauche rejetait la faute sur M. Poggia pour son inaction dans le quartier... Mais qu'est-ce qu'elle a fait, la gauche, pour permettre à M. Poggia et à la police de faire leur travail aux Pâquis? Des caméras ont été installées, mais leur espérance de vie n'a même pas été d'un jour et la vidéosurveillance n'a pas pu perdurer. On a mis des bâtons dans les roues de la police – pour ne pas dire autre chose – en créant des rues piétonne à tire-larigot, ce qui empêche toute mobilité des policiers. En effet, ceux-ci ne peuvent intervenir autrement qu'à vélo ou à pied, dans ce quartier. Je pense donc que, si la Ville de Genève et en particulier son exécutif avaient voulu encourager par leur politique la situation actuelle aux Pâquis, ils ne s'y seraient pas pris autrement.

Pour notre part, nous proposons au plénum de soutenir la motion M-1709 ce soir et de ne pas aller plus loin. Evidemment, le Parti libéral-radical se réjouit de pouvoir traiter la motion M-1710 qu'il a déposée dans le même sens et qui a été renvoyée sans débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous vous remercions de soutenir ces deux motions, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Pouvons-nous espérer qu'après ce long débat on parvienne à des positions un peu moins tranchées? Tout le monde a l'air d'admettre qu'on est dans une situation de danger, où les enfants ne sont plus en sécurité. En même temps, les représentants de la gauche – à peu près dans leur ensemble, mais peut-être pas tous – viennent nous dire: «La répression est inefficace.» Ensuite, ils admettent qu'il est scandaleux que les élèves puissent voir aux abords d'une école des spectacles traumatisants, des zombies qui urinent et

qui défèquent, voire même qui deviennent dangereux et agressifs. Mais une fois de plus, on nous répète: «La répression est inefficace.»

Enfin, on s'en prend à un conseiller d'Etat qui a placé des caméras de vidéo-surveillance aux Pâquis, ce qui aurait poussé la scène de la drogue à monter vers l'école. C'est donc que les caméras n'ont pas forcément été si inefficaces que ça! Si on veut que cette scène de la drogue quitte l'école de Pâquis-Centre, il faudrait peut-être songer à y mettre des caméras...

Enfin, on a entendu un conte à dormir debout: l'architecte de l'école aurait affirmé qu'il y a cinquante ans le quartier des Pâquis était comme aujourd'hui... Mais est-ce que vous vous rendez compte, Mesdames et Messieurs? Ça signifie qu'on a une politique totalement défailante, à Genève, si pendant cinquante ans on n'a rien pu faire! De plus, il est un peu facile, de la part des socialistes, de venir dire aux bancs de la droite: «Mais vous avez des députés, demandez à vos députés...» Et vous, les socialistes, vous n'avez pas de députés? On est quand même un peu étonnés devant cet argument!

Une voix. Bravo!

Enfin, on a l'impression que c'est une politique de l'autruche: on préfère ne rien faire, sous prétexte qu'un conseiller municipal Vert a dit que ce n'est pas comme ça qu'on éradiquera le problème, parce que ledit problème est complexe et qu'il faut y réfléchir... Eh oui! C'est bien gentil, mais aucune piste n'a été esquissée, rien! Le Parti libéral-radical peut vous rejoindre sur la volonté de mener une politique de prévention plus intelligente et plus efficace, mais une politique de prévention demande un temps long, c'est une action qui se fait dans la durée. On peut même imaginer que cette prévention ait lieu dans les écoles. On y organise bien une prévention contre les dangers de la circulation, on pourrait aussi instaurer une prévention contre les dangers de l'addiction aux drogues.

Pour résumer, nous ne sommes pas contre une politique de prévention, mais je crois qu'il faut vous rendre compte qu'on doit maintenant agir dans l'urgence, comme l'a souligné M^{me} Kraft-Babel. En effet, il s'agit actuellement de protéger les enfants. Et là, on ne peut pas continuer à dire que le problème est plus complexe, que la répression ne sert à rien... Il faut agir! Il y aura plusieurs pistes à suivre, mais la première consiste tout de même à fermer ce préau! (*Quelques applaudissements.*)

M. Luc Barthassat (HP). Après avoir entendu toutes ces prises de parole à propos de la fermeture ou non de ce préau d'école – je crois que je suis l'avant-dernier à parler, donc on a bientôt fini –, la question que je me pose et qu'on

ne s'est pas beaucoup posée ce soir est la suivante: pourquoi y a-t-il autant de trafiquants de drogue dans le quartier des Pâquis? D'abord, parce qu'il y a une demande! S'il y a une offre, c'est toujours qu'il y a une demande. Or cette demande ne se limite pas aux Pâquis. Moi, j'ai habité dans le quartier des Pâquis, mais aussi à la Jonction, où on observe le même phénomène vers le cimetière des Rois, ainsi qu'à proximité du Grand Théâtre, où la même chose se passe aux Bastions le soir, malgré le fait que le parc est fermé. Je n'ose même pas vous raconter ce qui se passe à l'intérieur, Mesdames et Messieurs, parce que ça touche certains milieux qui s'étendent bien au-delà de celui de la drogue. Même chose derrière le quartier des Grottes, même chose du côté de Balexert, même chose à Bardonnex, à Lancy, à Onex... partout!

Aujourd'hui, si vous avez besoin de drogue, vous téléphonez à quelqu'un qui vous la livre à la maison. Et je peux vous dire que si vous ne voulez pas le payer parce que vous n'avez pas de cash ou de carte de crédit, quelqu'un d'autre arrive d'une de ces grandes entreprises qui sont à Genève et qui interviennent de nuit comme de jour auprès des prostituées, des banques à la pause de midi, de certains bureaux d'avocats, de certains chantiers... La personne vient avec sa boulette de cocaïne, vous lui passez votre carte de crédit, elle donne l'argent aux trafiquants et tout se passe bien. Ça se fait comme ça, aujourd'hui! Entre autres aux Pâquis.

Je travaille avec deux-trois personnes qui connaissent les problèmes liés à la prostitution, depuis que j'ai fait interdire la prostitution des mineurs dans les années 2010. J'avais eu à l'époque quelques contacts avec l'association Aspasie, pour ne pas la nommer – mais aussi avec beaucoup d'autres personnes concernées – et je continue à en avoir encore aujourd'hui. Dernièrement, on a rencontré des prostituées qui souffraient, car des gens venaient leur taper dessus pour leur voler de l'argent. C'est vrai qu'on voit que la violence augmente!

On a beaucoup parlé du crack, ces derniers jours. Tout le monde le sait bien, depuis les années 1980-1990: le crack est une drogue qui rend un peu fou, mais qui coûte beaucoup moins cher que d'autres substances, alors même qu'aujourd'hui la drogue est relativement bon marché. Et non seulement elle est bon marché, mais elle est de bonne qualité, à Genève! La grande excuse, c'est qu'on a soi-disant beaucoup de Français qui viennent acheter de la drogue à Genève pour pouvoir la couper et la revendre à Annemasse, à Grenoble ou à Lyon.

Mesdames et Messieurs, s'il y a autant de trafiquants de drogue à Genève, dans tous les quartiers et de manière plus ou moins visible, c'est qu'il y a énormément de consommateurs! Quand on a fait la loi sur les micropolluants dans le lac, on s'est aperçus que le lac Léman – ou le lac de Genève, puisqu'on a fait les mesures plutôt du côté de Genève – était le troisième lac le plus pollué d'Europe à la cocaïne! Je veux bien que des gamins entre 15 et 25 ans consomment de la cocaïne de temps en temps le week-end, mais ça ne suffirait pas pour en arriver

à un pareil taux et justifier que le Léman figure dans le *Livre des records* comme l'un des lacs les plus pollués d'Europe à la cocaïne.

On pourrait faire le test aujourd'hui rien qu'auprès des gens qui siègent dans ce parlement... Je ne parle pas des drogues douces, du p'tit joint du samedi soir ou de la bouffée d'herbe à la sortie du parlement ou autres... Mais on pourrait faire la même enquête dans les services de police, les services de l'Etat, les services du feu, les services ambulanciers, les services de partout: si on testait les gens, on se rendrait compte qu'il y en a au moins 12% à 15% qui consomment allégrement – et même souvent – de la cocaïne ou des drogues dures.

Prenons l'exemple de mon bus, qui a brûlé il n'y a pas si longtemps. Moi, je me suis demandé pourquoi ça a dégénéré tout à coup, alors que pendant une année et demie des gamins avaient utilisé ce bus pour aller de temps en temps y fumer leurs joints, boire une bière, etc. Eh bien, c'est tout simplement parce que ces gamins s'embêtaient un peu, pendant la pandémie de Covid-19. Ce n'était pas la racaille d'Annemasse ou d'autres voyous, mais bien des gamins du quartier! Ils ont commencé à toucher à des trucs qui leur permettaient de sortir un peu de l'ordinaire. Eh bien, quand ce bus a brûlé, on a retrouvé de l'herbe, du haschisch, de la cocaïne, de l'héroïne, des amphétamines... Vous voyez, Mesdames et Messieurs, il y a aussi le cas de celui qui va faire du fitness et qui a envie de faire grossir ses muscles pour en avoir des plus gros que les autres. On a même retrouvé du Viagra!

On apprend ce qu'il en est en discutant avec des groupes de jeunes. J'en ai d'ailleurs parlé l'autre jour avec le groupe que mon fils fréquente. Eh bien, à 2 h du matin, quand ils ont pris toutes les drogues possibles et imaginables pour pouvoir danser plus fort, plus longtemps, plus vite, certains de nos gamins entre 18 et 25 ans se partagent une ou deux pilules de Viagra pour être sûrs de contenter les copines après. Tout ça pour vous dire qu'il s'agit d'un phénomène de société, Mesdames et Messieurs. Ce n'est pas simplement qu'il y a des trafiquants, il y a aussi des consommateurs! Il faut en tenir compte, je le répète encore une fois, si on veut parvenir à trouver des solutions.

Je discutais dernièrement avec un dealer près de l'école de Pâquis-Centre, justement. Pourquoi les dealers se réfugient-ils dans ce préau, ou encore vers le cimetière des Rois, dans les jardins ou les parcs publics? Parce qu'il n'y a pas de surveillance! Parce qu'il n'y a pas de caméras! Parce qu'il n'y a pas de patrouilles de police qui passent! J'ai fait l'essai pendant trois semaines: je suis allé me poster devant l'école de Pâquis-Centre un ou deux soirs par semaine, à des heures diverses. Je n'ai jamais vu une voiture de police ou un APM passer entre 20 h et 6 h du matin. Pas une seule fois! Ça rejoint ce que disait mon collègue Bertinat tout à l'heure: malgré le déploiement de plus de 700 APM supplémentaires lors d'une action d'envergure, une seule amende d'ordre «stupéfiants» a été infligée dans le quartier des Pâquis!

J'ai fait un reportage aux Pâquis avec la Radio Télévision Suisse (RTS), il y a quatre ans. Eh bien, on n'a pas pu le passer au Téléjournal, parce qu'il avait été tourné à la rue De-Monthoux et que, pendant mon interview, on voyait un gars s'arrêter en BMW et acheter de la cocaïne devant deux APM qui faisaient semblant de regarder ailleurs. Je ne veux pas les critiquer, ils ont un boulot qui est aussi difficile que tout le monde...

Alors, on peut faire de la prévention dans les écoles et auprès des adultes qui consomment un petit peu trop, mais ce qu'il faut surtout, c'est harceler ces trafiquants dans les lieux et les *no man's land* où ils agissent. Il suffirait de placer des caméras à une hauteur inatteignable, avec des zooms et autres technologies, et d'organiser une surveillance accrue par la police non seulement en voiture mais aussi à pied avec des chiens, tout simplement, comme cela se fait de temps en temps aux Pâquis – mais il faudrait élargir un peu le périmètre. C'est la répression et la tolérance zéro! Il est malheureux d'en arriver là... Sinon, on légalise et on laisse faire!

M^{me} Paule Mangeat (S). Je serai brève. Nous avons fait le constat que les problématiques aux Pâquis étaient extrêmement complexes et qu'il était absolument évident qu'une fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre ne résoudrait aucun problème dans le quartier. Ça pourrait rassurer les parents... Mais tel est bien tout l'enjeu de cette fermeture du préau: rassurer les parents! Or ça ne mettra en aucun cas les enfants en sécurité puisque, si rien d'autre n'est fait, ils seront confrontés aux problèmes de drogue dès qu'ils sortiront de l'école.

Ça ne mettra absolument pas en sécurité non plus les personnes consommatrices de drogue, qui sont les premières victimes du trafic de crack aux Pâquis. Mais on va continuer à vouloir fermer ce préau, comme si c'était un enjeu majeur... Ce n'est un enjeu de rien! L'enjeu majeur, c'est la santé publique, c'est-à-dire la santé des consommateurs. Une inaction totale est appliquée aux Pâquis pour la santé de ces personnes qui sont parmi les plus vulnérables, qui risquent leur vie chaque fois qu'elles prennent du crack, qui risquent aussi de faire du mal à d'autres chaque fois qu'elles sont sous l'emprise de cette drogue. C'est donc une question fondamentale de santé publique pour ces personnes-là, or rien n'est fait.

Le Parti socialiste a choisi d'avoir la liberté de vote sur la motion M-1709. Pour ma part ce sera, sans trop de surprise, un évident non à la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre. Mais pour éviter de ne rien faire dans ce débat, j'ai déposé la motion M-1718 signée par ceux des socialistes et des membres d'Ensemble à gauche qui sont aussi des Pâquisards. Cette motion apporte de vraies solutions aux problématiques... (*Vives réactions dans la salle, brouhaha.*) Des solutions que les habitants et les associations du quartier demandent depuis plus de vingt ans!

La première solution, c'est justement de reconnaître l'expertise des habitants et des associations des Pâquis. Parce que si on les avait écoutés plus tôt, on aurait déjà des correspondants de nuit dans le quartier, on aurait aussi doublé le nombre de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) aux abords du préau et on n'aurait jamais laissé la drogue s'installer à cet endroit. Je vous encourage donc à lire la motion M-1718, Mesdames et Messieurs, afin qu'on puisse en parler de manière un peu plus sereine, avec la détermination de régler ces problèmes dès la rentrée. Je vous remercie. (*Quelques applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. «L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur.» Ce principe est inscrit dans la Déclaration de Genève de 1924. On doit donner aux enfants ce qu'on a de meilleur, peu importe leur origine, peu importent leurs croyances, peu importent les revenus et le statut socioprofessionnel de leurs parents, peu importe leur lieu d'habitation. Qu'on vive aux Pâquis, à Champel ou ailleurs – quel que soit notre quartier – on doit donner le meilleur à tous les enfants.

Peut-être l'objectif de certaines et certains ici n'est-il pas de rassurer les parents... ça m'étonne, parce qu'on a quand même des responsabilités! Je trouve vraiment regrettable d'ironiser à ce propos. Mais ok, laissons tomber les parents et prenons les enfants. Le mot «enfant», issu du latin *infans*, désigne celui qui ne parle pas. Les enfants sont ceux qui ne parlent pas. Les enfants sont ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Les enfants sont ceux qui ne participent pas. Eh bien, Mesdames et Messieurs, figurez-vous que la Convention relative aux droits de l'enfant leur octroie des droits. Elle leur donne le droit à la dignité et stipule que la particularité d'un enfant, c'est sa jeunesse et sa vulnérabilité. Pourquoi sa vulnérabilité? Parce que ce sont des êtres en plein développement qui ont besoin d'une protection spécifique. Pourquoi cette protection spécifique est-elle si fondamentale dans le développement de l'enfant? Parce que s'il veut découvrir le monde, s'il veut jouir de bonnes conditions d'apprentissage, figurez-vous qu'il a besoin d'un environnement sécurisé. C'est fondamental!

Moi, je ne vous parle pas des problèmes de drogue, Mesdames et Messieurs. Je n'ai aucunement la prétention de régler cette problématique. Du reste, ça ne relève pas de ma compétence, ni de celle du Conseil administratif. Pour ma part, ce que je souhaite dire aujourd'hui, c'est qu'il faut remettre les enfants au cœur de notre engagement. Leur donner une voix, les écouter et prendre les mesures qui s'imposent aujourd'hui – elles s'imposaient d'ailleurs déjà dans le passé... Actuellement, il y a déjà 13 préaux en ville de Genève qui sont fermés. Or, je n'ai pas constaté de colère contre cette mesure et on ne m'a pas demandé de les rouvrir, pour autant que je sache. Je ne comprends donc pas pourquoi il y a une espèce d'idéologie comme ça, aux Pâquis. Est-ce que c'est des mouvements d'humeur? (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Dans d'autres quartiers, cela a été fait: des préaux ont été fermés. On a pu constater avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance que cette fermeture avait un impact véritablement positif, qu'on le veuille ou non. Moi aussi, d'un point de vue idéologique, bien sûr que j'aimerais que les préaux des écoles restent des lieux accessibles. Bien sûr qu'il est douloureux d'en arriver à ces extrémités-là, par rapport au vivre-ensemble. Mais à un moment donné, on ne peut pas être dans le déni. A un moment donné, on doit prendre nos responsabilités! Ce qui doit prévaloir, c'est vraiment la protection des enfants.

Actuellement, des nettoyages renforcés sont effectués avant 8 h du matin, des moyens importants sont donc mis en place pour nettoyer les préaux. Il n'y a d'ailleurs pas que le simple nettoyage: il faut aussi remédier aux tags, aux portes endommagées, aux trous dans les murs, aux cordes coupées dans les jeux extérieurs, aux sols détériorés, aux poteaux sciés... Même le département de ma collègue Frédérique Perler doit intervenir, parce qu'il y a des dégâts vraiment importants! Il y a aussi des souillures quotidiennes dans ce préau: urine, excréments, vomi... Sans oublier les boulettes de drogue! Certains ont parlé de santé publique à propos des consommateurs. Je veux bien, mais un enfant qui trouve une boulette, c'est peut-être le décès qui l'attend! Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ça! (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Le risque zéro n'existe pas, d'accord? Même si on met une barrière, le risque zéro n'existera pas et on ne règlera pas le problème de la drogue. C'est un problème multifactoriel. On doit donc trouver différentes solutions à différents niveaux politiques, aussi bien en matière de santé que de sécurité, de social et de prévention, voire d'aménagement, pour déterminer dans quels lieux on peut accueillir ces personnes consommatrices et comment leur apporter des soins. Le but n'est pas d'opposer les problématiques ni de dire que ces personnes ne doivent pas être accompagnées ou protégées elles aussi.

Mais ici, la question qui se pose est vraiment celle du préau de l'école de Pâquis-Centre. Malgré tous les nettoyages mis en place, malgré toutes les mesures prises par le Service des écoles et institutions pour l'enfance et par le Service de la jeunesse – à savoir les réparations, le renforcement du nettoyage, le travail en réseau avec la police cantonale et la police municipale, les maisons de quartier, les occupations positives pour la jeunesse, etc.

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. ... il n'en demeure pas moins que la situation reste la même. Je dirais même qu'elle s'aggrave!

Ce que je veux dire pour conclure, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une question de gauche ou de droite, mais de la nécessité de mettre l'enfant au centre de notre intérêt. Au-delà de ça, en termes de choix, il y a des déterminismes sociaux. Dans le quartier des Pâquis, on observe de très fortes inégalités. Les parents qui ont le choix, parce qu'ils en ont les moyens, eh bien, ils déménagent ou ils mettent leurs enfants dans une école privée! Ce n'est pas du tout ma vision de la société. Moi, je suis pour le changement social! Ce que je souhaite, c'est que tous les enfants, grâce à l'école qui est l'un des leviers les plus importants en faveur de l'égalité et du progrès social, puissent avoir une bonne estime d'eux-mêmes et démarrer dans la vie avec toute la force dont ils ont besoin pour trouver leur voie. Or si chaque jour ils sont dans des odeurs d'urine...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère administrative!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Oui, Madame la présidente, je conclus. Quel est l'héritage qu'on leur donne en les laissant dans cette situation? Qu'est-ce qu'on leur dit, très concrètement? «Eh bien voilà, on ne se préoccupe pas de votre dignité, vous pouvez jouer dans les excréments et les odeurs d'urine...» Ça n'aura pas d'impact sur eux, vous pensez? Il y a une stigmatisation des enfants, dans ce quartier des Pâquis! Et moi, ce que je veux, c'est des changements sociétaux, des changements sociaux! Ça passe par l'école et par la garantie de bonnes conditions d'accueil scolaire – or les préaux en font partie. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs.

Des voix. Bravo! (*Applaudissements nourris.*)

La présidente. Devant cet enthousiasme, je donne la parole à M^{me} la maire...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviendrai rapidement. Le constat est largement partagé: aux Pâquis, on fait face à une problématique alarmante qui s'est aggravée. La détérioration est perceptible,

tous les acteurs présents dans ce quartier la remarquent – en premier lieu les habitants, les associations, les enseignants et les parents, bien évidemment, mais aussi les APM. Beaucoup l'ont dit ce soir: la réponse doit être multisectorielle. On doit intégrer toutes les dimensions de cette problématique au niveau de la politique de la santé, de la politique sociale et de la politique sécuritaire.

En matière de sécurité de proximité, permettez-moi de vous donner quelques éléments sur les mesures qui ont d'ores et déjà été prises et sur celles qui le seront prochainement, notamment pour renforcer encore l'action de la police municipale dans le secteur. J'aimerais d'abord vous dire que les APM rencontrent très régulièrement le directeur de l'école de Pâquis-Centre. Entre décembre 2021 et janvier 2022, à titre d'exemple, il y a eu trois réunions avec le directeur. Une prochaine réunion est prévue le 18 août prochain dans la perspective de la rentrée scolaire. Il y a également de très nombreuses discussions informelles, dirais-je, entre les APM et la direction de cette école.

Les APM sont présents tous les jours à la sortie de l'école, à 11 h 30 et à 16 h, ainsi qu'à la fin de la pause à 13 h 30, dans le cadre des actions appelées «Scolari». J'ai également demandé la présence des APM le matin à 7 h 30 pour cette fin d'année scolaire et à la rentrée prochaine. Par ailleurs, il est bien évident que lors de leurs patrouilles pédestres – l'essentiel des patrouilles se faisant à pied, pour montrer l'uniforme – les APM effectuent des passages très réguliers dans le secteur de l'école.

Un autre point a été abordé par certains d'entre vous: on a récemment renouvelé le contrat local de sécurité, qui fixe le cadre de la collaboration entre la police cantonale et la police municipale. Le quartier des Pâquis est considéré comme une zone d'action prioritaire. De ce fait, depuis le début de l'année, plusieurs actions de collaboration ont été menées dans ce secteur par la police municipale et la police cantonale. Je vous le rappelle, les compétences de la police municipale en matière de loi sur les stupéfiants sont limitées, puisqu'elle n'est pas compétente en matière de deal, mais uniquement en matière de consommation. Elle doit donc s'appuyer sur la police cantonale dans le cadre de son action quotidienne.

Des séances de travail sont également organisées entre quatre et six fois par an au poste de police des Pâquis. Elles rassemblent les polices cantonale et municipale, ainsi que les TSHM. Il existe encore une autre forme de coordination de quartier, qui n'est pas spécifiquement dédiée aux problématiques liées à l'école, mais qui traite de toutes les questions concernant les Pâquis. Dans ce cadre-là se réunissent les associations de quartier, la police et les associations de parents, notamment.

Personne ne prétend aujourd'hui que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre résoudra tous les problèmes, me semble-t-il, mais je crois que cette mesure apportera en tout cas une partie de la solution. Il n'est pas acceptable que

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

les enseignants ne puissent plus ouvrir les fenêtres des classes le matin parce que l'odeur d'urine dans le préau est trop prégnante, par exemple. Ça, ce n'est juste pas acceptable! Autre situation inacceptable, dont le père d'une élève me parlait pas plus tard que ce matin: il me disait craindre que sa fille ne tombe sur une seringue ou une boulette de cocaïne.

Là, je crois qu'il faut répondre à l'inquiétude des parents! J'ai entendu M^{me} Mangeat dire tout à l'heure que fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre ne servirait à rien, si ce n'est simplement à répondre à l'inquiétude des parents... Comme si ce n'était pas important! Moi, je crois que ça a une valeur, de répondre à l'inquiétude des parents. (*Applaudissements.*)

Au niveau municipal, on est dans la politique de proximité et l'action concrète. On doit prendre des mesures qui améliorent le quotidien des habitants. Si la fermeture de ce préau peut simplement permettre d'apporter une réponse à l'inquiétude des parents, alors rien que pour ça, Madame Mangeat, on doit le fermer! (*Applaudissements.*) Bien évidemment, le travail en réseau doit se poursuivre et il doit certainement être renforcé. M^{me} Kitsos et moi avons déjà abordé ce point et souhaitons aussi solliciter le Canton, afin que ce travail en réseau soit encore renforcé. En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous invite ce soir à voter la motion M-1709 pour répondre ainsi à l'inquiétude des habitants des Pâquis, je le répète une fois de plus. Je vous remercie!

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote. Le vote nominal ayant été demandé sur les deux amendements et la motion elle-même, il en sera fait ainsi. Je mets d'abord aux voix l'amendement des Verts, qui demande la fermeture sans délai du préau de l'école de Pâquis-Centre de 22 h 30 à 7 h du matin.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement des Verts est refusé par 40 non contre 28 oui (1 abstention).

Ont voté non (40):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC), M. Luc Barthassat (HP), M^{me} Fabienne Beaud (LC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC), M. Timothée Fontolliet (S), M. Yves Herren (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de

Kalbermatten (LC), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR), M. Luc Zimmermann (LC), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté oui (28):

M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Bar-seghian (Ve), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Melete Solomon-Kuflom (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Louise Trottet (Ve), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M^{me} Livia Zbinden (EàG).

S'est abstenue (1):

M^{me} Salma Selle (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Alain Miserez (LC), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. Denis Ruyschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S).

Présidence:

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Nous passons à l'amendement déposé par M. Vincent Schaller, de l'Union démocratique du centre, qui n'a pas été défendu par son auteur au cours du débat. Je le cite donc intégralement:

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

Projet d'amendement

Ajouter à la motion M-1709 la seconde invite suivante:

«– de saisir l'occasion de la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre pour recycler le bordel du viaduc...»

(Fou rire dans la salle.)

M. Pierre de Boccard, premier vice-président. Ça, c'est pour les «Piafs»!

Des voix. C'est «la barrière» du viaduc!

La présidente. Excusez-moi... *(Fou rire prolongé de la présidente.)* Je reprends:

Projet d'amendement

Ajouter à la motion M-1709 la seconde invite suivante:

«– de saisir l'occasion de la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre pour recycler la barrière du viaduc de la Jonction (1,55 m).»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de l'Union démocratique du centre est refusé par 57 non contre 12 oui (1 abstention).

Ont voté non (57):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Jean-Luc von Arx (LC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Luc Barthassat (HP), M^{me} Fabienne Beaud (LC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M. Pierre de Boccard (PLR), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (LC), M. Théo Keel (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Amar Madani (MCG),

M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Paule Mangeat (S), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Denis Ruysschaert (Ve), M. Kevin Schmid (PLR), M^{me} Salma Selle (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Luc Zimmermann (LC), M. Manuel Zwysig (S).

Ont voté oui (12):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Didier Lyon (UDC), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M^{me} Christel Saura (S), M. Vincent Schaller (UDC), M^{me} Melete Solomon-Kuflom (S), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Alain Miserez (LC), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S).

Présidence:

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 57 oui contre 12 non (4 abstentions).

Ont voté oui (57):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Jean-Luc von Arx (LC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Ana

Motion: fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre

Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M. Luc Barthassat (HP), M^{me} Fabienne Beaud (LC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (LC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (LC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Bineta Ndiaye (S), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Denis Ruyschaert (Ve), M^{me} Christel Saura (S), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M^{me} Melete Solomon-Kuflom (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M^{me} Ruzanna Tarverdyan (PLR), M^{me} Louise Trottet (Ve), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Luc Zimmermann (LC).

Ont voté non (12):

M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Manuel Zwysig (S).

Se sont abstenus (4):

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Théo Keel (S), M. Christian Zaugg (EàG), M^{me} Livia Zbinden (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M. Simon Brandt (PLR), M. Alain Miserez (LC), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S).

Présidence:

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif la fermeture sans délai du préau de l'école de Pâquis-Centre afin que la rentrée scolaire 2022-2023 se déroule dans de bonnes conditions.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

8. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous passons à l'annonce des nouveaux objets déposés. Restez à votre place, Mesdames et Messieurs, parce que j'ai quelque chose à vous dire à ce propos concernant une séance extraordinaire à venir. Je serai très brève. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1714, de *M^{mes}* et *MM.* Alain Miserez, Maxime Provini, Eric Bertinat, Kevin Schmid, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron et Jean-Luc von Arx: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action de dégrappage du bitume?»;
- M-1715, de *M^{mes}* et *MM.* Pascal Holenweg, Oriana Brücker, Pierre-Yves Bosshard et Brigitte Studer: «Secteur Calvin-Pélisserie: des arbres et des logements, c'est possible»;
- M-1716, de *MM.* Pascal Holenweg et Ahmed Jama: «Genève: capitale mondiale du droit d'asile ou des expulsions de requérants d'asile?»;
- M-1717, de *M^{mes}* et *MM.* Théo Keel, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Melete Solomon-Kuflom, Joëlle Bertossa, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Oriana Brücker, Monica Granda, Louise Trottet, Alia Chaker Mangeat et Florence Kraft-Babel: «Pour un développement des ordonnances muséales»;

- M-1718, de *M^{mes} Paule Mangeat, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier et Livia Zbinden*: «Un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis»;
- M-1719, de *M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Valentin Dujoux, Laurence Corpataux, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Antoine Maulini et Uzma Khamis Vannini*: «Rendons leur splendeur aux bords du Rhône. Pour une image directrice des quais situés entre la place de Bel-Air et le pont de Sous-Terre (à savoir le quai Turrettini, le quai du Seujet, le quai de la Poste, le quai des Forces-Motrices, le barrage du Seujet, et ce entre la rue de la Coulouvrenière et en amont du pont de Sous-Terre)»;
- M-1720, de *M^{mes} et MM. Yves Herren, Maxime Provini, Alia Chaker Mangeat, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Paule Mangeat et Luc Barthassat*: «Pour le développement des bisses urbains et chemins d'eau entre les fontaines, rafraîchissons la ville».

La présidente. En ce qui concerne la motion M-1714 déposée par le Centre, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, intitulée «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action de dégrappage du bitume?», sachez qu'une séance extraordinaire a été demandée. Sa convocation est actuellement en traitement auprès du Service du Conseil municipal et du bureau. Les informations vous parviendront ultérieurement. Elle sera vraisemblablement fixée aux alentours du 5 juillet prochain.

9. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-115, de *MM. et M^{me} Maxime Provini, Kevin Schmid, Alain Miserez et Florence Kraft-Babel*: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action prévue de dégrappage du bitume?».

10. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et vous souhaite une bonne soirée. Nous nous reverrons peut-être le 5 juillet pour la séance extraordinaire annoncée il y a un instant. Si tel n'est pas le cas, bon été!

Séance levée à 23 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1044
2. Communications du Conseil administratif	1044
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1044
4. Questions orales	1044
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 400 000 francs destiné au concours et à l'étude pour la construction d'un groupe scolaire avec rénovation et réaffectation de deux villas existantes dans le secteur Mervelet – Forêt, sur les parcelles N ^{os} 1723 et 1726, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-1484 A)	1046
(Interventions).	1065
6. Résolution du 27 juin 2022 de M ^{mes} et M. Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar et Anna Barseghian: «Pour l'installation de fontaines à eau sans plus tarder dans les gares CFF de la ville de Genève» (R-297)	1073
(Interventions).	1074
7. Motion du 27 juin 2022 de M ^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Ecole des Pâquis: il y a urgence» (M-1709)	1082
(Interventions).	1083
8. Propositions des conseillers municipaux	1120
9. Interpellations	1121
10. Questions écrites	1122

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci